

RAPORTU *D'ATTIVITÀ* 2019



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Sunta

Editos | p.4
Un annu à l'Assemblea | p.6
Chiffres clés | p.8
Trombinoscope | p.10
Azzione di vicinanza | p.12

P. 14 I CARTULARI MAIÒ

P. 15 L'ACTION POLITIQUE DE L'ASSEMBLÉE

Au coeur des débats de société | p.19
Le pouvoir de contrôle de l'Assemblée | p.38
La mission éducative | p.40
Scontri è scambii | p.42
À l'accorta | p.44

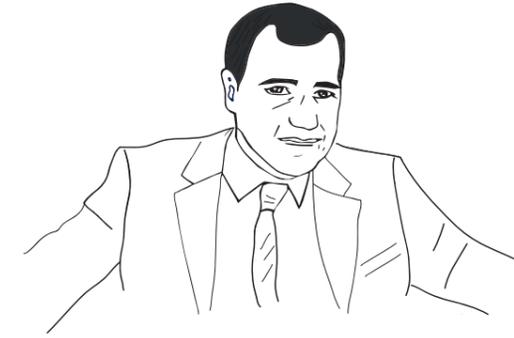
P. 46 E CUMMISSIONE

P. 60 U SECRETARIATU GENERALE

Composition | p.62
Le Secrétaire général | p.64

P. 70 I GRUPPI PULITICHI





JEAN-GUY TALAMONI

Presidente di l'Assemblea di Corsica

EQUILIBRE DES POUVOIRS

SERGE TOMI

Secrétaire général de l'Assemblée de Corse

AU SERVICE DE LA DEMOCRATIE

Un secrétariat général d'assemblée parlementaire n'a pas la même vocation qu'une direction exécutive, administrative ou technique : elle est chargée de proposer puis mettre en œuvre des actions produisant des biens et services à la population ; lui a pour mission de mettre les représentants du peuple corse en situation de prendre leurs décisions.

A cet égard, la fusion n'a pas modifié une architecture politique régie dans le cadre du statut particulier de la Corse. Comme elles le font depuis 1982, les équipes du secrétariat général de l'Assemblée ont pu continuer à s'impliquer activement dans la préparation ou le suivi des commissions et sessions.

Mais elles ont du, aussi, engager une réflexion sur leur positionnement dans le nouvel ensemble, de façon à concilier un fonctionnement adapté aux rythmes parlementaires avec les usages d'une administration sensiblement agrandie.

Interface exaltante et complexe, au service de la Collectivité, au service des élus du peuple, au service de la démocratie.

La réforme mise en œuvre en janvier 2018 a entraîné un accroissement des compétences de la Collectivité unie, désormais baptisée Collectivité de Corse. Il était à craindre que l'opération ne renforce démesurément le poids du Conseil exécutif et singulièrement de son président, compte tenu de la puissance opérationnelle que lui donnaient les textes et la pratique habituelle des institutions. Mon prédécesseur Dominique Bucchini n'avait-il pas évoqué l'avènement possible d'un "roi de Corse" ?

Indépendamment de l'identité du titulaire du siège, il était donc nécessaire de se prémunir contre une trop conséquente concentration des pouvoirs. Dans un tel contexte, le "bicéphalisme" parfois décrié constituait plus un avantage qu'un inconvénient et, par-delà la situation des présidents, c'était l'équilibre entre les organes délibérant et exécutif qu'il convenait d'assurer. D'autant que si le second est monocolore car émanant de la seule majorité, le premier reflète la classe politique dans sa diversité. Je veille d'ailleurs scrupuleusement, au titre de mes fonctions, à ce que les droits de l'opposition soient respectés, pendant et en dehors des débats.

Certes, des différences d'appréciation peuvent apparaître entre les présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif. Cela a été le cas sous toutes les mandatures et l'actuelle ne fait pas exception à cet égard. Mais il n'existe aucun fonctionnement institutionnel sans recherche d'équilibres, parfois au prix de quelques frictions. Sauf peut-être sous les monarchies de droit divin, et encore... Les parlements d'Ancien Régime ne manquaient pas

d'adresser des remontrances au roi de France. En république, les organes délibérants défendent jalousement leurs prérogatives : Pasquale Paoli lui-même ne s'était-il pas heurté en 1764 à un ferme refus de la Consulta lorsqu'il avait voulu se voir reconnaître un droit de veto négatif sur les lois adoptées ?

On ne peut impunément faire l'économie des discussions, des procédures et des décisions partagées. Le débat, même vif, peut être fécond, source de créations et d'inventions. Ceux qui voudraient un système institutionnel simplifié à l'extrême ne sont pas les amis de la démocratie. La Constitution américaine, datant du XVIII^e siècle, prévoit un dispositif complexe de pouvoirs et contre-pouvoirs. Que serait-il advenu avec l'actuel locataire de la Maison-Blanche si cette vieille Constitution n'avait pas été en mesure – précisément en raison de sa complexité – de limiter les ardeurs présidentielles ?

Ce n'est pas la simplicité qui fait la valeur d'une organisation institutionnelle, mais bien les garanties offertes aux élus et aux citoyens, lesquels doivent non seulement être entendus mais pourvus de moyens de contrôle. C'est dans cet esprit que j'ai voulu il y a quelques années la création du Comité d'évaluation des politiques publiques, et plus récemment de l'Assemblea di a Giuventù, de la Questure et de la Commission de déontologie.

Conjugués à la réévaluation du rôle de la présidence de l'Assemblée, ces différents organes participent aujourd'hui du nécessaire équilibre entre les pouvoirs.

UN ANNU À l'Assemblea

17. 01. 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse a été reçu par la Présidente du Parlement de Navarre, Ainhoa Aznaraz



15. 05. 19

Rencontre avec Jacques Toubon le défenseur des droits, sur les thèmes de l'accès aux soins et à la santé et du rapprochement des prisonniers



17. 05. 2019

Installation de la seconde mandature de l'Assemblea di a Giuventù

14. 08. 2019

Reception du Prince Jean-Christophe et de la Comtesse d'Arco Zinneberg à l'occasion du 250e anniversaire de la naissance de Napoléon



26. 07. 2019

Félicitations aux bacheliers de Corse ayant obtenu la mention très bien



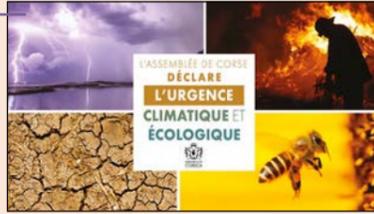
24. 10. 2019

Projection du court métrage Aiò Zitelli suite à l'adoption de la résolution solennelle pour la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple durant la 1ère guerre mondiale



19. 12. 2019

L'Assemblée de Corse déclare l'urgence climatique et écologique



29. 11. 2019

Rencontre entre le Président de l'Assemblée de Corse et le Député Réunionnais Jean-Hugues Ratenon le 29 novembre 2019 à Ajaccio



14. 10. 2019

Déplacement à Cala longa avec la ministre des transports Elisabeth Borne après l'échouage du Rhodanus



28. 11. 2019

Accueil d'une délégation du Conseil démocratique kurde accompagnée par le cumintatu Corsica Rojava



01. 02. 2019

Remise du prix du livre à Patrizia Gattacecca, Ghjacumu Thiers, Pierre-Joseph Ferrali et Jacques Renucci

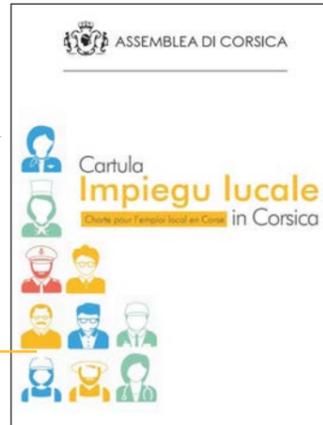
07. 05. 2019

Conférence sur le 'Futur de la démocratie'



23. 05. 2019

Adoption par l'Assemblée de Corse de la charte en faveur de l'emploi local



19. 07. 2019

Signature de la convention d'application tripartite entre la Collectivité de Corse, l'Etat et l'Université de Corse. Elle marque l'engagement accru de la Collectivité de Corse au service de l'enseignement supérieur et de la recherche



11. 10. 2019

Les Présidents JG Talamoni et R Wamytan lient par la signature d'une convention le Parlement de la Nouvelle-Calédonie et la Corse.



15. 11. 2019

Copil Primura à Corti



03. 04. 2019

Les élus de la majorité demandent au président Macron l'ouverture d'un dialogue avec l'Assemblée de Corse



08. 03. 2019

Journée internationale des droits des femmes - Débat les femmes et le conflit corse



27. 03. 2019

Audition de la Préfète Josiane Chevalier et des services de l'état



03. 07. 2019

Visite du Premier Ministre Edouard Philippe



06. 06. 2019

7eme edition de l'Assemblea di i Zitelli



12. 07. 2019

La Commission de contrôle présidée par Jean-Martin Mondoloni conclut un cycle de réunions sur la sous-consommation d'aides sociales



03. 10. 2019

Installation du Comité de suivi de la charte pour l'emploi local. Il est chargé de veiller à l'opérationnalité de ce texte et de faciliter sa mise en œuvre



29. 10. 2019

Les élus participent à une réunion de crise au ministère de l'Agriculture à Paris



In 4 è 3,7!



10 SEANZE PUBLICHE

= **18** GHJURNI DI SEANZE



111
MUZIONE POSTE

4

RISOLUZIONE SULENNE

4

FOGLI DI STRADA

499

DELIBERAZIONE

383 Deliberazione nant'à raporti di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

35 Deliberazione nant'à raporti di u Presidente di l'Assemblea di Corsica

396
DELIBERAZIONE ADUTTATE À L'UNANIMITÀ

124
QUISTIONE URALE

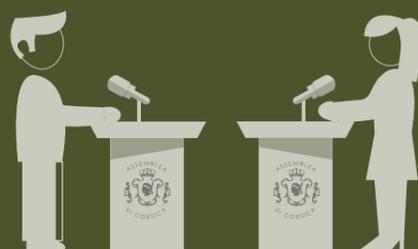
GRUPPI PULITICHI

6



125

ORE DI DIBATTITU

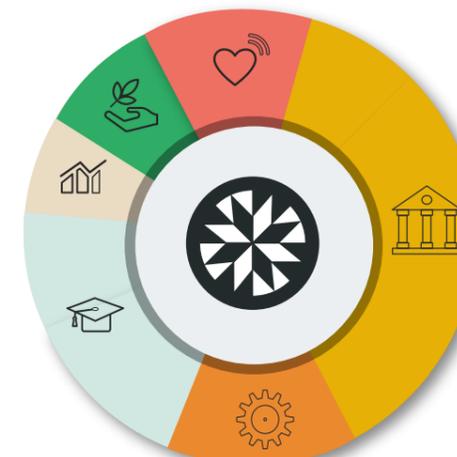


RÉPARTITION DES DÉLIBÉRATIONS Par axes stratégiques

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET ÉQUITABLE: 10%
Urbanisme, logement, foncier, incendies, environnement, énergie.

SOLIDARITÉS: 21%
Action sociale, personnes âgées, personnes handicapées, enfance, famille, précarité, santé, action sanitaire et médicosociale.

ECONOMIE PRODUCTIVE: 4%
Action économique, agriculture, forêt, tourisme, coopération européenne et internationale.

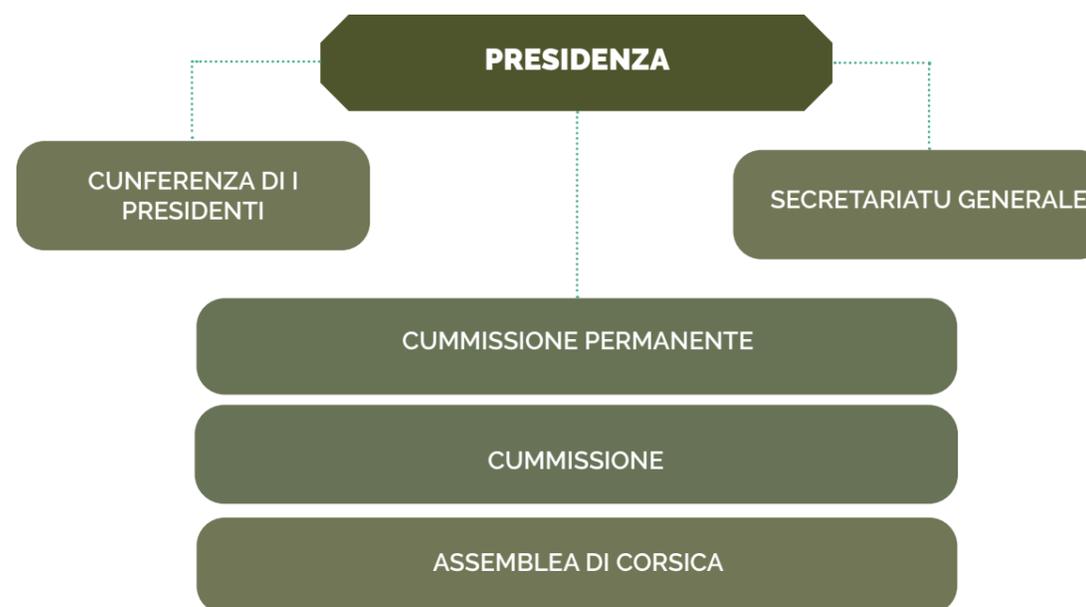


INSTITUTIONS ET ADMINISTRATION: 31%
Ressources humaines, finances, bâtiments, moyens généraux, technologies, communication

RICHESSES HUMAINES ET CULTURELLES: 18%
Enseignement secondaire et supérieur, formation professionnelle, langue corse, culture et patrimoine, jeunesse et sports.

INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS: 16%
Transports aériens et maritimes, ports et aéroports, réseau routier, réseau ferroviaire, réseau haut débit, réseau hydraulique, transports scolaires.

A nostra **urganizzazione**



L'ELETTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA



L'ELETTI DI L'ASSEMBLEA

Azzione di vicinanza

- SECOURS
- CULTURE
- ENVIRONNEMENT
- RURAL
- EDUCATION
- TRANSPORTS
- HABITAT
- SOLIDARITÉ
- MAILLAGE TERRITORIAL
- GESTION DES RESSOURCES
- SPORT ET JEUNESSE
- NUMÉRIQUE
- INNOVATION

250 ORGANISMES
Les élus représentent l'Assemblée de Corse dans de nombreuses instances, à la fois au sein de la Collectivité de Corse ou dans des organismes extérieurs. Au total, ce sont plus de 250 organismes dans lesquels siègent des élus de l'Assemblée de Corse.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DE LA CORSE-DU-SUD
Président : Joseph Pucci

AIRCORSICA
Présidente du Conseil de surveillance : Marie-Hélène Casanova-Servas

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE HAUTE CORSE ET DE CORSE-DU-SUD
Président du conseil d'administration 2B : Guy Armanet
Président du conseil d'administration 2A : Pierre Poli

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 2B
Présidente : Fabienne Giovannini

ACCADEMIA DI I VAGABONDI
Président : Jean-Guy Talamoni

CHEMINS DE FER DE LA CORSE
Président : Hyacinthe Vanni

LA SITEC
Présidente du Conseil d'administration : Rosa Prospero

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE 2A
Présidente : Mattea Casalta

S.E.M. CORSE BOIS ENERGIE
Présidente du conseil d'administration : Nadine Nivagionni

CONSEIL DES RIVAGES DE CORSE
Présidente : Anne-Laure Santucci

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTAGE
Président : Pierre-José Filipputti

CENTRE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE DE CORSE
Président : Petru Antone Tomasi

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE CONCA D'ORU, VIGNOBLE DE PATRIMONIO - GOLFE DE SAINT FLORENT
Président : Louis Pozzo di Borgo

1.

I CARTULARI
MAIÒ DI
L'ASSEMBLEA
DI CORSICA





DANS SES DOMAINES DE COMPÉTENCES

Trasporti

- DSP des transports aériens à compter du 25 mars 2020;
- Conventions de DSP de transport maritime de marchandises et de passagers entre les ports de Corse et le continent (du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020);
- Création d'une compagnie corse en charge du service public maritime;
- DSP relative à l'aménagement et l'exploitation du port de commerce de PRUPIA,
- Plan des transports scolaires 2019/2023 (Pumonte) et conventions de délégation de transport scolaire (PUMONTI) et modification du règlement territorial des transports scolaires;
- Règlement territorial des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap.

Ecunomia

- Cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse ;
- Déploiement et gouvernance territoriale du dispositif 'territoires d'industrie' - accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle ;
- Constitution du pôle d'excellence territorial 'Impresa Bilingua' pour l'accompagnement et la valorisation des entreprises désireuses d'intégrer la langue corse dans leur activité et présentation du référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label délivré par le Pôle d'Excellence Territorial 'Impresa Bilingua' ;
- Poursuite du dispositif NACRE ;
- Corse financement (Fin'impresa) : poursuivre et consolider une politique d'ingénierie financière territoriale ambitieuse au service des entreprises corses ;
- Structuration et accompagnement de la filière du Transport Routier de Voyageurs (TRV).

Turisimu

- Feuille de route 2018/2021.

Territoriu

- Création d'un fonds de soutien financier aux communes de Corse ;
- Règlement des aides mettant en œuvre le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse ;
- Règlement d'aides aux communes, aux inter-communalités et territoires 2020/2024 ;
- PADDUC : Procédure de modification visant au rétablissement de la carte des ESA et orientations réglementaires liées ;
- Rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers de Corse.

Allogiu

- Conventions pluriannuelles de requalification et rénovation de quartiers dégradés ;
- Nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat 'una casa per tutti, una casa per ognunu'.

Furmazione

- Plan territorial / pacte territorial d'investissement dans les compétences 2019/2022.

Risorse Umane

- Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la CdC : poursuite des travaux (définition des temps de travail, instauration du régime indemnitaire, action sociale).

Sviluppu tennologicu

- Attribution DSP réseau très haut débit.

Innuvazione

- Cadre d'exploitation des eaux minérales de la source territoriale d'Orezza - Approbation du choix d'un contrat de droit privé d'une durée de 18 mois avec la Société Nouvelle d'Exploitation des Eaux Minérales d'Orezza (SNEEMO) ;
- Création du CORSICALAB, le laboratoire d'innovation publique territoriale de la Collectivité de Corse.

Lingua corsa

- Chjama à Prughjetti 'Casa di a lingua'.

Acqua è risanamentu

- Les enjeux de gestion de la ressource en eau - Contribution aux Assises de l'eau;
- Modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse;
- Mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique - actions portées par la Collectivité de Corse;
- Révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse.

Ambiu

- Dispositif de soutien dans le cadre du règlement de minimis pêche destiné à accompagner le financement de petits équipements et des investissements spécifiques pour les entreprises de pêche artisanale de Corse ;
- Érosion du littoral : définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale intégrée au trait de côte.

Cultura, patrimoniu, sportu è ghjuventù

- Règlement du prix des lecteurs;
- Imbasciatrice è imbasciatori spurtivi di Corsica;
- Règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse insulaire;
- Assises de la jeunesse.

Insignamentu

- Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023 ;
- La Recherche en Corse : Etat des lieux et perspectives ;
- Convention-cadre CST2l 2019/2022, 'Pour favoriser une Démocratisation et une Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse' ;
- Convention tripartite d'application entre l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université pour la période 2018/2022 et relative à l'offre de formation.

Salute è suciale

- Cadre de référence CdC en matière d'aide sociale, d'interventions sociales, médicosociales et santé ;
- Mise en œuvre et poursuite des politiques liées à la protection de l'enfance, de l'autonomie, de l'action sociale de proximité, de l'insertion et du logement, de la santé et de la prévention sanitaire à travers notamment l'élaboration des règlements d'aides, d'actions et d'interventions sociales, médico-sociales et de santé ;
- Organisation assises territoriales de la santé ;
- Projet d'établissement de la crèche Laetitia ;
- Création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes ;
- Création du fonds de dotation Corsica Sulidaria et approbation de ses statuts ;
- Protocole : mise en place du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PUMONTE).

2.

L'AZZIONE PULITICA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA



UNE CONFÉRENCE SOCIALE POUR AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ

La fin de l'année 2018 la Corse, où 20% de la population vit sous le seuil de pauvreté, voyait se développer le phénomène des "gilets jaunes" et apparaître le collectif "Contre la cherté des carburants".

Afin de traiter dans la concertation les problèmes majeurs rencontrés particulièrement par les personnes en situation de précarité et de pauvreté, le 29 novembre 2018, l'Assemblée de Corse adoptait une résolution consacrant le principe d'une Conférence sociale, ouverte à tous les acteurs institutionnels, consulaires, sociaux, et collectifs de citoyens, qui se réunirait deux fois par an au moins pour aborder les problèmes économiques et sociaux rencontrés par les Corses.

Le 7 décembre 2018, les Présidents du Conseil exécutif de Corse, de l'Assemblée de Corse et du CESEC annonçaient la tenue de cette conférence sociale autour de deux problèmes majeurs qui grèvent directement le pouvoir d'achat des citoyens insulaires :

Le prix des carburants ;

Le prix des produits de consommation courante ;

La formation des prix des carburants et dans la grande distribution

Sur le premier point, le 22 février 2019, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité la résolution solennelle issue de la conférence sociale. Déposée par les Présidents de l'Exécutif de Corse, de l'Assemblée de Corse et du CESEC, elle contient les propositions concrètes concernant les prix des carburants et des produits de consommation courante. L'Assemblée de Corse demande un allègement de fiscalité en portant la TVA sur les carburants à 2,1% combinée avec l'abandon de la TGAP, tout en maintenant la revendication d'ouvrir les négociations relatives à l'instauration d'un statut social et fiscal, permettant notamment de supprimer la TVA sur les carburants, à l'instar des territoires d'outre-mer.

Sur ce sujet, la préfecture de Corse s'était engagée à publier le rapport de la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sur la formation des prix des carburants en Corse. Au moment de l'édition du présent document (juin 2020), le rapport de la DGCCRF n'a pas été publié.

Une charte pour des prix bas garantis sur un panier de produits

Concernant la formation des prix des produits de consommation courante, la Conférence sociale a travaillé aux côtés des acteurs de la grande distribution, à savoir les représentants de Casino, Leclerc, Auchan et Carrefour. Ceux-ci s'étaient engagés à créer un panier de plus de 200 produits de première nécessité à des prix se situant dans le premier quartile de prix.

Ce travail a abouti le 29 mars 2019 à la signature d'une charte garantissant des prix bas sur un panier de produits de consommation courante. Cette charte a été signée par les Présidents de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, du CESEC et les acteurs de la grande distribution. Elle propose un panier de 240 produits de première nécessité à prix bas.



Conférence sociale du 16 mars 2019



Conférence sociale au théâtre de Bastia le 14 janvier 2019



UN FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LA CORSE : CORSICA SULIDARIA

La situation du chômage et de l'emploi est l'une des principales préoccupations des Corses et une priorité des institutions de la Corse.

La démarche trouve son origine dans les entretiens que le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, a menés avec les représentants insulaires des distributeurs de carburants, dans le cadre du mouvement des "gilets jaunes" qui a émergé en novembre 2018.

Au cours de la rencontre du 3 décembre 2018, réunissant le Président de l'Assemblée de Corse, le collectif contre la cherté du carburant et le groupe Vito-Rubis, l'idée de la création d'un fonds consacré notamment à la mobilité des Corses et alimenté par les acteurs de la filière carburant, qui viendrait conforter les actions engagées par les pouvoirs publics en la matière, a été avancée.

Devant l'urgence sociale et la nécessité d'une mobilisation rapide de toutes les forces vives de la société, par délibération n°18/527 du 21 décembre 2018, l'Assemblée de Corse a acté le principe de la création d'un fonds de dotation pour favoriser et soutenir des projets collectifs ou individuels, facilitant les mobilités et encourageant toute autre initiative innovante dans le domaine des transports. La délibération prévoyait que le champ d'intervention de ce fonds pouvait être élargi, le cas échéant, à l'alimentaire, au logement ou tout autre domaine constitutif de l'inclusion sociale



Mis en place en moins d'un an

Par ailleurs, l'Assemblée de Corse chargeait un groupe de travail, la Conférence des présidents de groupes, de la mise en œuvre opérationnelle du fonds.

Au fil des travaux, celle-ci a soulevé la nécessité de faire de ce Fonds social de solidarité un projet de mécénat collectif, au nom de la responsabilité sociale et sociétale de toutes les entreprises et de toutes les personnes qui participent à l'économie corse et qui souhaitent s'investir, chacune à leur niveau, en faveur d'une société équitable.

Les statuts du fonds "Corsica sulidaria" ont été adoptés le 25 mai 2019 par l'Assemblée de Corse et la publication au JORF a eu lieu le 26 octobre 2019. ■■■

Le conseil d'administration s'est réuni pour la première fois le 21 novembre 2019. Il est composé de 23 membres, personnes physiques, répartis dans trois collèges :

Le collège de la Collectivité de Corse comprend 12 membres, parmi lesquels le **Président du Conseil exécutif et un Conseiller exécutif**, le **Président de l'Assemblée de Corse**, le **Président du CESEC**, les **présidents de chaque groupe de l'Assemblée de Corse** ou leurs représentants, les **deux Vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù**.



Le collège des mécènes comprend 6 membres : **Serge Santunione** (gérant de société), **Charles-Henri Filippi** (banquier), **Jérôme Paoli** (chef d'entreprise), **François Acquaviva** (gérant de société), **Armelle Sialelli** (dirigeante d'entreprise), **César Filippi** (hôtelier).

Celui des personnalités qualifiées en compte 5 : **Véronique Albertini** (commissaire aux comptes, expert-comptable), **André Balesi** (chef d'entreprise, dirigeant d'association), **François Pernin** (médecin retraité, comité de lutte contre l'exclusion), **Pierre-Jean Franceschi** (diacre), **Jean-Paul Luciani** (consultant médias).

Entièrement imaginé et conçu par l'Assemblée de Corse, Corsica solidaria est désormais un fonds de solidarité indépendant de l'institution. Il a mené ses premières actions en 2020 et a réaffirmé l'importance de la solidarité dans une île dont 20% de la population vit sous le seuil de pauvreté.



Andà più luntanu...

Si Corsica solidaria a vu le jour administrativement parlant en 2019, c'est en 2020 que le fonds de solidarité a mené ses premières actions. Durant la crise sanitaire de la covid-19, après avoir lancé une cagnotte sur l'espace Move, Corsica solidaria a aidé plusieurs projets dans le cadre de la lutte contre l'épidémie : Hôpitaux de Bunifaziu, de Portivechju, de Sartè et de Corti, les infirmiers et 13 EHPAD membres de la Fehap. De même, après les inondations qui ont frappé Aiacciu en juin 2020, Corsica Solidaria a octroyé une aide financière de 25000 euros aux Restos du cœur, dont les locaux, le matériel et les réserves alimentaires ont été perdus, afin que cette association puisse retrouver un fonctionnement normal dans les meilleurs délais. Il a également aidé l'Associu Solidarità, touchée par ces inondations.



LE REVENU UNIVERSEL SUR LA BONNE VOIE

Le 27 janvier 2017, sur proposition de son président Jean-Guy Talamoni, l'Assemblée de Corse décidait d'engager une démarche de réflexion autour du concept de revenu universel, en créant la commission ad hoc chargée d'en étudier les avantages éventuels ainsi que les conditions de sa faisabilité en Corse.

Le revenu universel étant appréhendé alors comme une réponse possible aux défis que doit relever la Corse : lutte contre la pauvreté, justice sociale, construction d'un modèle de société, impact de la transition technologique sur le travail et sur l'emploi. La commission avait été reconduite en 2018 à la suite de la création de la Collectivité de Corse.

Après avoir consulté plusieurs experts internationaux, au Québec, en Allemagne, au Royaume Uni, en France, notamment Gaspard Koenig, et pris contact avec les départements français qui s'étaient engagés dans une démarche comparable, la commission a fait appel en 2019 à l'assistance technique d'un spécialiste reconnu du sujet, Marc de Basquiat, Président de l'Association pour l'instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE). Celui-ci a animé au cours de l'année 2019 avec les représentants de tous les groupes de l'Assemblée, une réflexion tendant à élaborer une solution technique adaptée à la situation insulaire. Des échanges ont pu notamment avoir lieu, en commission (une réunion le 22 mai 2019) et en ateliers (4 réunions : les 4 et 17 juin, le 2 juillet et le 10 septembre 2019), avec les élus, les fiscalistes et les économistes ainsi que les responsables des caisses et services ayant à intervenir en matière de minima sociaux. Ces échanges ont permis d'assigner au revenu

universel l'objectif de pallier d'une part les effets d'une société de plus en plus inégalitaire, et d'autre part les dysfonctionnements du système de redistribution.

Le groupe de travail réuni entre mai et septembre 2019 a validé le principe d'un mécanisme fiscal qui se substituerait avantageusement aux prestations sociales telles que le RSA et la Prime d'Activité. En substance, il s'agit de faire évoluer le mécanisme du prélèvement à la source institué début 2019 pour le remplacer par le calcul mensuel par l'administration fiscale, d'une redistribution universelle combinant un transfert, de l'ordre de 500 euros, et un prélèvement sur tous les revenus, à un taux à ajuster de 30 % à 35 %.



Andà più luntanu...

Les travaux de la commission ad hoc ont abouti à une proposition réaliste et robuste, sur un sujet, le revenu universel, qui du fait de la crise sanitaire et compte tenu du contexte économique très inquiétant, est plus que jamais pertinent. C'est ce qu'a affirmé l'Assemblée de Corse le 30 avril 2020, en approuvant le principe de positionner la Corse comme territoire d'expérimentation du revenu universel.



POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE POUR L'EMPLOI LOCAL !

La situation du chômage et de l'emploi est une des principales préoccupations des Corses et une priorité des institutions de la Corse. D'autant que le marché de l'emploi sur l'île se caractérise par un paradoxe : le nombre d'emplois a augmenté en dix ans mais le nombre de chômeurs n'a cessé de progresser au cours de la même période.

Ainsi, en mars 2016, le Président de l'Assemblée de Corse avait initié une concertation sur l'emploi local. Celle-ci avait abouti à la rédaction d'une charte pour l'emploi local, outil au service du développement économique, valorisant les talents de la Corse, en favorisant les recrutements locaux. Cette charte indique que les opportunités d'emploi, les offres de formation et les potentialités de développement économique qui existent, doivent bénéficier prioritairement à ceux qui possèdent leurs centres d'intérêts moraux et matériels en Corse. Aussi, tous les signataires de la charte s'engagent en faveur de la mise en pratique d'un certain nombre de principes horizontaux tels que la promotion de la langue corse ou l'égalité entre femmes et les hommes.



Veiller à l'opérationnalité et assurer un suivi.

Si les premières signatures de cette charte ont eu lieu au printemps et à l'été 2017, c'est le 23 mai 2019 que l'Assemblée de Corse a pris acte de la "Cartula impiegu lucale". Par son vote

l'Assemblée de Corse a souhaité que la démarche en faveur de l'emploi local se traduise par des engagements opérationnels. Elle a également créé le comité de suivi de cette charte, chargé notamment de mettre en œuvre une démarche en faveur de l'emploi local, du suivi opérationnel et de la définition des orientations stratégiques.

Ce comité de suivi a été installé le 3 octobre 2019. Co-présidé par le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif, il regroupe le Président du CESEC, le Président de l'ADEC, les Présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, un représentant par syndicat de salariés signataires de la charte, dix représentants des autres

signataires de la charte et deux représentants de l'Assemblea di a giuventù.

Le suivi opérationnel a pour objectif d'accompagner l'application du document, d'en faire évoluer les termes, si nécessaire, ou de mettre en place des groupes de travail, sur des thèmes spécifiques liés à la charte.

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE POUR UNE SECONDE PHASE D'EXPÉRIMENTATION

C'est en 2017 que le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, prend connaissance de la démarche Territoire Zéro chômeur de Longue Durée (mise en place le 1er janvier 2017)



Paris, mobilisation pour obtenir une seconde loi permettant d'étendre l'expérimentation TZCLD à de nouveaux territoires

Immédiatement, il en mesure l'intérêt pour une île qui compte 7230 chômeurs de longue durée. Dès lors, il milite pour la candidature de l'île à cette expérimentation. L'Assemblée de Corse a créé par délibération n°17/233 du 28 juillet 2017, la commission ad hoc relative à l'expérimentation dans l'île de "TZCLD". Tout au long de l'année 2018, les travaux de la commission ad hoc, qui visent à rendre opérationnelle la démarche "TZCLD" en Corse, se sont poursuivis. Elle s'est réunie à deux reprises en 2019 : le 3 avril et le 4 juin.

Mais l'année 2019 a surtout été marquée par une large présentation du dispositif sur tout le territoire.

Jean-Guy Talamoni s'est investi sur le terrain afin de faire connaître TZCLD. Il a mené plusieurs rencontres avec les élus des territoires et notamment : la Communauté de Communes du Centre Corse, celle du Sud Corse, celle du Cap Corse, la Communauté de Communes Pasquale Paoli, la Commune de Sarrola-Carcopino, la ville

de Bastia. Le Président de l'Assemblée de Corse a également participé le 18 juin 2019 à Paris à la journée de mobilisation en faveur d'une seconde loi permettant d'étendre l'expérimentation TZCLD à de nouveaux territoires.

Le 3 avril 2019, Véronique Albertini, en présence de Laurent Grandguillaume, co-initiateur de l'expérimentation TZCLD en France et président de l'association, a présenté le rapport de la mission qui lui a été confiée par l'Assemblée de Corse. Ce document établit des préconisations pour poursuivre la démarche vers une candidature de la Corse à la deuxième phase de l'expérimentation TZCLD.

2019 est donc l'année de l'aboutissement d'un premier travail parlementaire qui pourrait déboucher sur la candidature de la Corse à la deuxième phase de cette expérimentation. Il est nécessaire désormais que la proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale.

VISITE DE LA PRISON DE BORGU FAVORISER LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES PRISONNIERS

Le 7 novembre 2019 une délégation composée du Président de l'Assemblée de Corse, de membres du Conseil Exécutif de Corse, d'élus de l'Assemblée de Corse, du Président du Cese, d'élus de l'Assemblea di a Giuventù, de représentants des Chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers ainsi que de représentants syndicaux professionnels, a effectué une visite de la maison d'arrêt de Borgu.

Le déplacement, dont le format et l'objet étaient inédits, visait à établir dans un premier temps un état des lieux des actions de formation initiées ou soutenues par la Collectivité de Corse, puis à réfléchir à la création d'un espace de formation au sein de l'établissement pénitentiaire. L'enjeu de ce projet étant de préparer au mieux la réinsertion professionnelle et sociale des détenus à leur sortie de prison.

Parce que la détention favorise la rupture des liens sociaux et familiaux, parce que les aménagements de peine comme la libération conditionnelle, qui permettent un retour progressif et accompagné des personnes détenues à la vie extérieure, sont largement sous-utilisés, la question de la réinsertion professionnelle et sociale doit faire l'objet d'une attention particulière. Ce travail se poursuit durant l'année 2020.

AMNISTIE DES PRISONNIERS LES ÉLUS PLANCHENT SUR UNE SOLUTION POLITIQUE

Le 22 février 2019 l'Assemblée de Corse adoptait une motion portant création d'une commission de travail dédiée à la libération des prisonniers politiques et à l'arrêt de toutes les poursuites envers les recherchés et anciens condamnés.

Cette commission, composée des Présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, est présidée par Jean-Guy Talamoni.

travailler à un consensus politique autour de la revendication d'amnistie, la seule de nature à consolider l'apaisement de la société corse.

Les travaux de cette commission s'inscrivent dans le cadre de la recherche d'une solution politique pour la Corse. L'objectif sera tout d'abord d'auditionner les acteurs de la société civile puis de

En 2019, la commission a procédé à l'audition de plusieurs intervenants dont l'Associu Sulidarità et la Ligue des Droits de l'Homme. Ses travaux se poursuivent en 2020.

Corse infos
CORSICA INFORMAZIONE

Vendredi 8 novembre 2019

corse-matin

6

Borgu, une visite des élus pour préparer "l'après prison"

Conduite par Jean-Guy Talamoni, une délégation s'est rendue à la maison d'arrêt pour rencontrer des détenus. Objectif : mettre sur pied un espace de formation pour favoriser la réinsertion sociale des prisonniers à leur sortie

Dans l'amphithéâtre, derrière les hauts murs de la prison de Borgu, c'est un public pour le moins inhabituel qui échange avec les détenus. Pas de représentant de la pénitencier, ni même de l'institution judiciaire. Ce jeudi matin, c'est une délégation d'élus, emmenée par Jean-Guy Talamoni, qui a franchi le seuil de la maison d'arrêt.

Le format de la visite orchestrée par le président de l'Assemblée de Corse est inédit, autant que son objet : préparer la réinsertion professionnelle et sociale des détenus à leur sortie de prison.

"Aujourd'hui, il manque un dispositif pour qu'on puisse ressortir d'ici avec autre chose que des lettres de motivation sans lendemain, affiche d'embêlée Jamel. Si on veut s'en sortir, il nous faut une main tendue. Surtout si on ne connaît personne dehors pour nous aider."

Face aux élus de la Collectivité de Corse (CdC), présidents de chambres consulaires et conseillers de l'Assemblée di a Giuventù, entourés de deux autres condamnés, ce jeune détenu se fait le porte-parole des quelque 250 prisonniers de la maison d'arrêt.

La "double peine"

Il faut dire qu'il a déjà été lui-même confronté au problème de "l'après détention" : dans le passé, il a purgé une peine et quitté la prison avant d'y retourner illico. La faute, dit-il, aux difficultés de retrouver un emploi, lesquelles l'ont conduit selon lui à réempêtrer les chemins les plus tortueux.

Son cas est toutefois loin d'être isolé : après une peine sans aménagement, 60% des anciens détenus



Trois détenus ont échangé avec la délégation. Le format de la visite orchestrée par le président de l'Assemblée de Corse est inédit, autant que son objet : préparer la réinsertion professionnelle des détenus à leur sortie de prison. PHOTO J. M.

son condamnés en récidive dans les cinq ans suivant leur sortie de prison. "Le contexte économique permet difficilement à la population carcérale de retrouver un emploi, constate Fabrice Bells, directeur de la maison d'arrêt. C'est pourquoi nous travaillons, au sein de l'établissement, à optimiser la réinsertion, le retour à la vie classique."

À Borgu, le taux d'aménagements de peine flirte avec les 28%, soit quatre points de plus que la moyenne nationale. La maison d'arrêt dispense en outre deux formations entre ses murs. Mises sur pied

avec le Centre de formation des apprentis (CFA) de Furiani, elles sont axées sur la maintenance des bâtiments des collectivités ainsi que sur la propreté et l'hygiène.

Début 2020, avec le soutien de la CdC, un autre domaine d'apprentissage ouvrira autour de la cuisine en collectivité. Mais, aux yeux de Jean-Guy Talamoni, le champ des possibles peut encore s'élargir pour favoriser la réinsertion professionnelle des détenus et leur proposer une porte de sortie.

Le leader nationaliste doit d'ailleurs présenter prochainement

sèche, qui sont des filières porteuses en termes de débouchés. "L'administration pénitentiaire va, dans un premier temps, mettre à disposition un atelier afin de pouvoir former des prisonniers en lien avec des entreprises."

"Aujourd'hui, c'est vous qui êtes ici, demain ce sera peut-être moi..."

"Certains métiers qui ont du mal à recruter peuvent ouvrir des perspectives intéressantes si nous créons des formations diplômantes et qualifiantes, relève Catherine Cognetti, forte de sa double casquette d'élue du groupe Andà per dumane à l'Assemblée et de responsable des formations au CFA de Furiani. C'est par exemple le cas de la filière lauze, qui requiert un savoir-faire particulier et peut s'adapter à des formations courtes, plus en phase avec le temps carcéral."

Dans la litane de propositions, le monde agricole n'est pas en reste. Les deux présidents de chambres, Joseph Colombani et Jean-François Sammarcelli, évoquent eux aussi d'une même voix leur volonté de faire intervenir des techniciens à la maison d'arrêt afin de former les détenus à la pratique de l'agriculture.

"Aujourd'hui, c'est vous qui êtes ici, demain ce sera peut-être moi, annonce, face aux trois détenus, Joseph Colombani, lui-même convoqué devant la justice le 3 décembre après les dégradations occasionnées le mois dernier dans le bureau du DDTM de Haute-Corse. Nous ne voulons pas d'exclusion dans notre société. Tout le monde doit avoir sa place, son utilité, même celui qui a fauté. Sinon, c'est la double peine."

JULIAN MATTEI



réunion de la commission de travail dédiée à la libération des prisonniers



La contribution de la Présidence de l'Assemblée de Corse

Dans cette perspective, la Présidence de l'Assemblée de Corse a d'ores et déjà entamé une réflexion relative à la stratégie à adopter. Sa contribution prend la forme d'un document de plus de 80 pages, qui constate les effets du changement climatique en Corse, qui dresse une liste non exhaustive des solutions possibles et qui établit les objectifs politiques de la déclaration d'urgence climatique et écologique.

Une consultation à mener

Cette déclaration ne représente pas une fin. Elle est un moyen, le début d'un travail qui se poursuit en 2020. Dans la délibération 19-459, l'Assemblée de Corse a décidé d'engager une concertation sur l'urgence climatique et écologique réunissant les institutions de la Corse, la société civile, les universitaires, les chercheurs, les associations, les syndicats et les acteurs économiques. Selon le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, cette concertation doit prendre la forme d'une conférence permanente. En effet, ce format pourrait permettre un temps de travail plus étendu, une consultation plus large et une analyse plus précise de la situation. Cela garantirait in fine l'élaboration d'un plan d'action pertinent et parfaitement en phase avec la réalité du territoire.



Lors de sa séance des 19 et 20 décembre 2019, sur proposition du Président Jean-Guy Talamoni, l'Assemblée de Corse a déclaré l'urgence climatique et écologique. Cette déclaration représente la reconnaissance officielle par l'institution de l'impact des activités humaines sur l'environnement et sur le réchauffement climatique. Elle rappelle également la responsabilité de chacun dans l'entreprise de sauvegarde de l'humanité.

Une stratégie à définir

Aussi, le vote de cette déclaration engage la Collectivité de Corse dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation de notre société à ce changement. L'institution doit désormais établir un diagnostic et élaborer un plan d'action.

UN CYCLE D'AUDITIONS CONSACRÉ AUX DÉRIVES MAFIEUSES



L'émoi suscité par l'assassinat de Massimu Susini, restaurateur à Carghjese, le 12 septembre 2019, s'est traduit par des prises de parole de l'ensemble des groupes politiques ainsi que des Présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif dès l'ouverture de la séance de l'Assemblée qui a suivi, le 26 septembre.

" E derive ch'ella cunnosce a Corsica, sò, ci vole à di la chjaramente, di natura maffiosa "

C'est ce qu'a affirmé Jean-Guy Talamoni dans son discours d'ouverture de la séance de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2019. Après plusieurs échanges en Conférence des Présidents, les Présidents de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif ont convenu d'organiser une séance spéciale de l'Assemblée de Corse consacrée aux dérives mafieuses. Cette réunion spécifique se pré-

pare à travers un cycle d'auditions (voir par ailleurs) organisé par la Conférence des Présidents qui convie plusieurs personnalités qualifiées, institutions ou organisations pouvant témoigner de ces dérives mafieuses. Ces auditions se déroulent à huis-clos. L'objectif de ces travaux est de contribuer à élaborer un rapport qui sera soumis à délibération de l'Assemblée de Corse lors d'une séance dédiée.



Andà più luntanu:

d'autres auditions se sont déroulées (collectifs anti-mafia, associations de défense de l'environnement, médias, etc.) au cours du premier trimestre 2020. Les travaux, ralentis par la crise du Covid-19, se poursuivent.

- **26 septembre** : premier débat à l'ouverture de la séance de l'Assemblée de Corse
- **12 novembre** : Conférence de presse de la Conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif actant la méthode et le calendrier des auditions devant préparer la séance spéciale
- **09 décembre** : audition de Dominique Bucchini, ancien Président de l'Assemblée de Corse, à l'initiative de la création de la commission "violences" en 2010
- **12 décembre** : audition des représentants des associations de maires de Corse.



TERRA SALVA POUR AGIR CONTRE LA DÉPOSSESSION FONCIÈRE

Lors de la séance publique de l'Assemblée de Corse en juillet 2019, suite à la présentation du rapport de l'AUE sur la situation foncière en Corse, chaque groupe politique a reconnu la gravité du phénomène de dépossession à l'œuvre.

Les chiffres sont alarmants et le constat est plus qu'inquiétant : on n'a jamais autant construit dans l'île et les prix n'ont jamais été autant élevés.

Face à cette situation, le statut de résident, voté en 2014 par l'Assemblée de Corse, demeure la solution la plus adaptée car il répondrait à des problématiques différentes, tant au niveau social qu'agricole et économique, et en matière de préservation de l'environnement. Cette proposition, pour l'heure, s'est heurtée à une fin de non-recevoir.

Pourtant les Corses doivent défendre leur droit à demeurer dans leur pays afin de ne pas en être chassés par la force de l'argent, comme le font d'autres peuples, y compris dans l'Union Européenne.

Le Président de l'Assemblée de Corse, conformément à son discours du 25 juillet 2019 en ouverture de la séance publique, a proposé de lancer une démarche collective de la Corse afin d'obtenir de Paris les moyens juridiques nécessaires pour traiter cette problématique.

Dans cette démarche, les institutions devront naturellement tenir leur place, mais leur seule action ne saurait suffire à créer le nécessaire rapport de forces avec Paris. Une mobilisation populaire sera à cet égard indispensable.

Le programme Terra salva a été présenté à la presse le 5 septembre 2019. Les différentes propositions formulées par le Président de l'Assemblée de Corse (voir ci-après) doivent être discutées, afin de définir une stratégie unitaire des élus corses, mais également de l'ensemble des forces vives de l'île.

SIX PROPOSITIONS

La démarche pourrait s'organiser autour d'un programme de négociation avec Paris, qui comprendrait les six points suivants :

1. Statut de résident
2. Résidence administrative et fiscale
3. Dispositif type "Bolzano" (Italie)
4. Centre des Intérêts Matériel et Moraux
5. Renforcement de la spécificité en matière de fiscalité du patrimoine (ex "arrêté Miot")
6. Respect plein et entier par l'administration d'Etat du PADDUC, et notamment des 105.000 ha d'Espaces Stratégiques Agricoles (ESA).

Cette liste n'est pas exhaustive et le programme devra être affiné à travers des discussions avec les élus et les forces vives de l'île. Par exemple, la question du "bail réel solidaire", proposé par l'opposition à l'Assemblée de Corse, devra naturellement être abordée.

DES RECOURS EN CAS DE NON RESPECT DU PADDUC

Application directe du programme Terra salva

Présenté en septembre 2019, la motion relative au recours contre tout document local d'urbanisme en cas de non respect du Padduc, présentée par Jean-Guy Talamoni et Petru Antone Tomasi, a été adoptée par l'Assemblée de Corse le 29 novembre 2019. Cette motion vise à faire respecter les orientations politiques de l'Assemblée de Corse, exprimées notamment à l'occasion du vote du Padduc en 2015, et les règles de droit qui découlent de ces décisions politiques.

Pour cela, l'Assemblée de Corse a demandé, via cette motion, à la Collectivité de Corse d'engager un recours contre tout document local d'urbanisme, nouvellement élaboré ou révisé, dès lors que la Collectivité de Corse aura constaté que celui-ci contrevient manifestement aux dispositions du PADDUC. Elle a réitéré sa demande à l'Etat de lui communiquer les autorisations d'urbanisme validées (CU, PC, PA...) en temps et en heure. Enfin, elle a demandé que les moyens de l'AUE en matière de conseil et d'accompagnement des collectivités et de suivi de la mise en œuvre du PADDUC soient renforcés.

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 19/450 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU RECOURS CONTRE TOUT DOCUMENT LOCAL D'URBANISME EN CAS DE NON-RESPECT DU PADDUC

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.



CONFÉRENCE DÉBAT QUEL AVENIR POUR LA DÉMOCRATIE ?

Le mardi 7 mai 2019 au Palais des Congrès d'Aiacciu, la Présidence de l'Assemblée de Corse organisait une conférence ouverte à tous sur le thème "le futur de la démocratie". Environ 300 personnes y ont assisté.

Proposée dans le cadre des cycles de travail prospectif "Les rendez-vous du Futur" initiés par la Présidence de l'Assemblée de Corse et sous l'égide de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée de Corse, cette conférence a réuni acteurs politiques, experts et grand public et s'est articulée autour de trois interventions.

Trois experts internationaux :



Wanda Mastor, professeure agrégée de droit public à l'Université Toulouse Capitole où elle dirige le Centre de droit comparé et spécialiste de droit constitutionnel a proposé une intervention

intitulée : "Du choix des élus à la sélection du peuple participant : Quel démos pour quelle démocratie ?"

Carles Puigdemont, Président en exil de la Généralité de Catalogne, est intervenu en visioconférence depuis la Belgique sur le thème "La Catalogne, une affaire européenne".



Giuliano da Empoli, écrivain et journaliste italien, Président-fondateur du think tank Volta, empêché, a produit un texte relatif à l'impact du numérique sur la démocratie, lequel a été lu au public.

Cette conférence-débat s'inscrivait dans le cadre de la démarche globale de prospective stratégique, "Corsica 2035", entreprise par le Président de l'Assemblée de Corse en 2015, à travers cinq conférences permanentes : *Education, recherche et développement - Innovation économique, sociale, politique et numérique - Pour une société inclusive - Gestion de la diversité culturelle - Environnement et développement durable.*

UN PARTENARIAT ENTRE LA CORSE ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, et le Président du Congrès de Nouvelle-Calédonie, Roch Wamytan, ont signé une convention de partenariat le 11 octobre 2019.

Elle vise à renforcer, au bénéfice premier des élus, des agents publics de ces institutions et en définitive de leur collectivité respective :

- Les liens d'amitié et de fraternité entre la Corse et la Nouvelle-Calédonie ;
- Les relations de coopération interparlementaire dans tous les domaines d'intérêt mutuellement profitable ;
- Le partage des expériences et des pratiques institutionnelles.

De manière générale, les Présidents des deux institutions pourront, d'un commun accord, proposer toute action ou tout projet de nature à favoriser la coopération et à intensifier les échanges amicaux, administratifs, institutionnels,

économiques, culturels et techniques entre la Corse et la Nouvelle-Calédonie.

" Nos échanges porteront prioritairement sur trois domaines : la construction d'une société prospère, juste et solidaire, l'adaptation à l'urgence climatique et écologique et la conservation et la promotion de notre héritage linguistique et culturel, "

a expliqué le Président Talamoni



L'Assemblée de Corse avait approuvé la signature de cette convention lors de sa séance publique du 27 septembre 2019.



UN COMITÉ DE SUIVI POUR LES DÉPLACEMENTS MÉDICAUX D'URGENCE

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

PRIMURA EST OPÉRATIONNEL !

PRIMA URGENZA È ASSISTENZA

Le 20 septembre 2018, sur proposition de son président Jean-Guy Talamoni, l'Assemblée de Corse votait la création du comité de pilotage du projet "Primura", PRIMa URgenza è Assistenza, lequel vise à étendre à une plus large part possible de la population corse la formation aux gestes qui sauvent. Depuis sa création, le Copil travaille à réaliser un état des lieux de la formation aux premiers secours sur l'île, à déterminer les démarches à entreprendre et les actions à mener prioritairement, à évaluer le budget nécessaire à la mise en œuvre d'une telle mesure...

**5 copil,
10 journées de formation**

Réuni une première fois en 2018, le Copil s'est à nouveau tenu le 16 janvier 2019, en présence des docteurs Xavier Emmanuelli et Suzanne Tartière qui ont accepté de parrainer la démarche. Ceux-ci ont été auditionnés par le Copil auquel ils ont fait part de leur expérience en matière de premiers secours et d'organisation de formations dans ce domaine.

Le Copil s'est également réuni les 21 mars, 9 avril, 21 mai et le 15 novembre 2019 afin de déterminer le référentiel de formation et fixer la liste des actions à

mener. Ainsi, les premières opérations de sensibilisation assurées par les différents professionnels du secours partenaires ont eu lieu dans plusieurs villes de Corse. En effet, les intervenants de Primura multiplient les actions de formation et de sensibilisation du grand public, sur le terrain, en étant présents sur différentes manifestations (le 12 mai 2019 : Festa di a natura à Vicu, le 22 mai 2019 : triathlon UNSS à Algajola, les 25 et 26 mai : Fête de Sainte Restitude à Calenzana, le 2 juin 2019 : Atelier gestes qui sauvent à Olmi-Cappella, les 6 et 7 juin 2019 : Tournoi scolaire d'échecs sur la place Saint Nicolas à Bastia, le 19 juin : école de Bunifaziu, le 27 août 2019 : gestes qui sauvent à La Porta, le 19 octobre 2019 : Bastia, le 20 octobre 2019 : marche octobre rose à Folelli).

Les élus, premiers formés

Le mercredi 16 janvier 2019, les élus de l'Assemblée de Corse, dans le cadre du projet Primura, ont été les premiers à bénéficier de la formation de 2 heures aux gestes qui sauvent, animée par la Croix Rouge et les SIS de Corse. "Symboliquement c'est très important", explique Jean-Guy Talamoni. "Cela nous semble indispensable pour assurer la meilleure sensibilisation du grand public".

Sensibilisation des communes

Dans la perspective de déployer le plus largement la formation aux gestes qui sauvent, tous les maires de Corse ont été sollicités afin de désigner, au sein de leur commune, un référent Primura chargé, en lien avec le comité de pilotage, de recenser le public cible, de s'assurer du bon fonctionnement du matériel présent sur la commune et d'organiser les sessions de formation.

Andà più luntanu...

En 2020, ce travail de sensibilisation se poursuit. En février 2020, ce sont les conseillers à l'Assemblea di a Giuventù qui ont suivi la formation aux gestes qui sauvent. Enfin, la signature d'une convention entre la Collectivité de Corse et les différents intervenants de Primura est en cours. Par la mise à disposition de moyens et de matériel, celle-ci va permettre une montée en puissance des formations aux gestes qui sauvent sur tout le territoire.

La faiblesse structurelle du système de santé de l'île, aggravée par l'absence de Centre Hospitalier Universitaire, conduit de nombreux patients à quitter la Corse pour se soigner.

Cette situation appelle une réorganisation de l'offre de santé mais aussi, à court terme, une facilitation des déplacements contraints et urgents. Chaque année, 26 000 déplacements médicaux annuels sont ainsi recensés. 3000 concernent des enfants.

A cet égard, un rapport du CESEC a adopté le rapport "Déplacements médicaux vers le continent : Innover pour supprimer les inégalités territoriales".

Un comité de suivi des déplacements médicaux a été installé le 5 juin 2019.

Tous les mois, le petit Lisandru prend l'avion !

Pourtant il ne part pas en vacances,
Il doit se faire soigner
sur le continent

INSEME

Vous ou l'un de vos proches (enfant ou adulte) êtes dans le même cas ? Contactez-nous !
INSEME peut vous apporter un soutien pour vos démarches administratives, vos recherches d'hébergements, la diffusion d'informations, vous apporter une aide financière etc...

consultez www.inseme.org ou appelez **04 95 20 22 61**
 **0800 007 894**

SE RÉUNISSANT À PLUSIEURS REPRISES, LE COMITÉ A TRAVAILLÉ À :

- La prise en charge du second accompagnateur. Après l'accord de principe obtenu en mars 2019, le comité a travaillé sur les modalités de remboursement des frais de transports.
- L'accueil des malades dans les ports et les aéroports : Accueil prévu après les travaux réalisés sur l'Aéroport d'Orly et les études sont en cours sur les aéroports de l'île par la CCI de Corse.
- La mise en place du numéro vert d'urgence de la collectivité pour les départs urgents et extension de la plage horaire de 5h à 23h.
- L'accès et l'organisation du transport pour les accompagnants des patients en Evacuation sanitaire. Mise en place d'un formulaire facilitant la prise en charge en lien avec les SAMU, la CPAM et les compagnies.

Depuis 2009, l'association "Inseme" vient en aide aux personnes qui doivent se rendre sur le continent pour raisons médicales. Elle a été attributaire du marché porté par la Collectivité de Corse relatif, notamment, à la mise en place d'un numéro vert, numéro d'appel d'urgence pour les déplacements médicaux.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES LES FEMMES À NOUVEAU MISES À L'HONNEUR

Comme chaque année, l'Assemblée de Corse a célébré, le 8 mars 2019, la journée internationale des droits des femmes. Deux événements ont été mis en place :

LES FEMMES ET LE CONFLIT EN CORSE

Le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni a tout d'abord choisi de mettre en lumière la façon dont les femmes ont eu à subir les conséquences du conflit que la Corse a connu durant quarante années.

Qu'elles aient été elles-mêmes incarcérées, qu'elles soient mère, compagne ou fille d'un prisonnier politique, elles ont partagé leur expérience et expliqué quel a été ou quel est toujours leur quotidien ainsi que les difficultés à surmonter.

Cette rencontre-débat a réuni Maria Santoni, Stella Lacrimini, et Serena Bartoli.



SIGNATURE DE LA CHARTE EUROPÉENNE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



A l'issue de cette rencontre, le président de l'Assemblée de Corse, le Président du Conseil exécutif de Corse et Lauda Guidicelli, Conseillère exécutive, ont signé la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes.

A travers cette Charte, la Collectivité de Corse a pris publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes et s'est engagée à la mettre en œuvre via un plan d'actions. Cette charte a vocation à accompagner les collectivités qui agissent dans ce domaine.

LES ÉLUS MOBILISÉS CONTRE LA RÉFORME BLANQUER

Déjà faiblement développé dans le secondaire, l'enseignement du corse s'est trouvé affaibli par la réforme du baccalauréat.

Dans la première version proposée par le ministre Blanquer, le corse n'apparaissait ni comme discipline de spécialité, ni même parmi les langues vivantes.

Suite à une motion présentée par le groupe Corsica Libera et adoptée par l'Assemblée de Corse, la discipline "langue et culture corses" a obtenu le statut de spécialité. En revanche, concernant les autres élèves du lycée, le maintien du caractère facultatif de la langue corse a confirmé l'attitude profondément idéologique et clivante de l'Etat alors même que les Corses considèrent leur langue comme une langue de la cité qui doit être partagée par tous ses enfants. Le recul opéré par cette réforme a été dénoncé par différentes interventions auprès du gouvernement ainsi que par une conférence de presse, le 6 février 2019, donnée à l'Assemblée de Corse entre élus, professeurs et syndicats. Au-delà de la Corse, cette réforme a suscité une lecture commune et extrêmement négative au Pays basque, en Bretagne et en Occitanie, comme en Corse.

Les propositions défendues reprenaient les

principes et orientations défendus par les délibérations de l'Assemblée de Corse, à savoir :

- Mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse ;
- L'Ecole doit apporter sa contribution pleine et entière à la construction d'une société bilingue ;
- L'enseignement bilingue doit être généralisé de la maternelle au baccalauréat, avec l'enseignement par immersion ;
- La discipline Langue et culture corses doit être inscrite dans le "socle commun de culture".
- La nomination des enseignants corsophones en Corse.

Dans le contexte de mondialisation, le monolinguisme que l'on tente d'imposer s'apparente à un fondamentalisme d'arrière-garde en décalage avec les besoins de la Corse d'aujourd'hui et singulièrement de sa jeunesse. L'Histoire nous montre que lorsque la Corse fabrique des Corses, elle construit des liens qui libèrent. Dès lors, il est de notre responsabilité de mettre en œuvre les principes politiques permettant de construire une société confiante, bilingue et inclusive.





ACTION DES SERVICES DE L'ETAT EN CORSE LA PRÉFÈTE AUDITIONNÉE PAR L'ASSEMBLÉE

Le 27 mars 2019, la Préfète de Corse Josiane Chevalier a présenté le rapport d'activité des services de l'Etat en Corse et répondu aux questions des conseillers à l'Assemblée de Corse.

A la demande du Président de l'Assemblée, et comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales (voir encadré), la Préfète de Corse s'est exprimée dans l'hémicycle.

Le Président Talamoni a renoué ainsi avec un ancien usage puisque la dernière audition de ce type s'était tenue en 2010.

Après avoir entendu les Présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif décrire le contexte politique et les relations entre l'Etat et les élus de la Corse, la Préfète a présenté un document retraçant l'activité des services de l'Etat en Corse et répondu

à quinze questions posées par les conseillers de chaque groupe de l'Assemblée.

Les questions posées couvraient de nombreuses thématiques parmi lesquelles la situation politique, la précarité, l'énergie, l'urbanisme, la fiscalité, les espaces stratégiques agricoles, la lutte contre les incendies ou encore l'emploi local.

Tout est sans doute encore possible si Paris comprend enfin qu'il est temps de changer de stratégie et de passer de l'indifférence méprisante à un dialogue constructif

Jean-Guy Talamoni, discours d'ouverture de l'audition de la Préfète

FOCUS QUE DIT LE CGCT ?

"Par accord du président de l'Assemblée et du représentant de l'Etat dans la collectivité territoriale de Corse, celui-ci est entendu par l'Assemblée."

Article L4422-40 du Code Général des Collectivités Territoriales

NB : le compte-rendu in extenso de la séance est disponible sur le site <https://www.isula.corsica>



SECONDA MANDATURA PER L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ

Créée en 2016 à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, l'Assemblée di a giuventù compte 62 membres âgés de 16 à 29 ans.

Elle a été renouvelée le 17 mai 2019 pour un mandat de deux ans afin d'assurer la consultation de la jeunesse insulaire et de favoriser son implication auprès de l'institution. L'Assemblée di a giuventù elle fait partie, avec le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ainsi que la Chambre des Territoires, des trois organes consultatifs de la Collectivité de Corse.

L'enjeu pour l'Assemblée di a Giuventù est d'assurer au plus haut niveau du cadre institutionnel corse l'expression de la jeunesse insulaire.

Elle se doit, également, de positionner les jeunes corses dans les réseaux des instances de jeunes existant sur le territoire européen, notamment en développant des partenariats ou des échanges d'expériences avec les pays voisins.



En décembre 2019, une délégation de l'Assemblée di a Giuventù a également participé aux "Rencontres de la Jeunesse" organisées par la Commission InterMéditerranéenne de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes qui se sont déroulées à Santa Severa en Italie. Ces rencontres ont permis une collaboration avec des dispositifs jeunesse originaires de Chypre, Malte, Occitanie, Provence-Alpes Côte d'Azur et Lazio, ceci en vue de constituer un organe consultatif qui porterait la voix des jeunes méditerranéens auprès des instances internationales.

Les jeunes conseillers ont donné leur avis sur l'Urgence climatique et le mode d'organisation des "Scontri di u Sport" d'une part, intégré d'autre part les comités de pilotage des "Assisi di a Ghjuventù" organisées en novembre 2019 à Corti et de la Charte en faveur de l'emploi local.



4 séances publiques

12 réunions de commissions et groupes de travail

22 questions orales & motions

L'ACCUEIL DU PUBLIC

La politique d'accueil du public à l'Assemblée de Corse contribue, elle aussi, à l'ouverture de cette institution sur son environnement social, et notamment auprès de jeunes générations.

Les Journées du Patrimoine



L'Assemblée de Corse participe au dispositif global mis en œuvre par la Collectivité de Corse.

15 visites du bâtiment dédié aux travaux de l'Assemblée de Corse (salle des délibérations et bureau du Président de l'Assemblée de Corse notamment).

1196 personnes accueillies sur l'Hôtel de la Collectivité de Corse
495 personnes accueillies uniquement pour la partie "visites"

L'histoire de l'Hôtel de Région et de la Collectivité de Corse, mêlée au développement économique de la ville d'Aiacciu ainsi que le rôle de la Collectivité de Corse et les évolutions institutionnelles récentes, ont été les thèmes principaux abordés lors de ces journées.

Visites de scolaires

Ces visites ont permis aux élèves de visiter les jardins et les locaux dédiés au travail des élus, en particulier la salle des délibérations, et d'échanger avec le président de l'Assemblée de Corse.



Visite des élèves du lycée agricole de Borgu

10 visites scolaires

1196 visiteurs pendant les journées du patrimoine

299 élèves accueillis

Zoom sur l'Assemblea di i Zitelli

L'Assemblea di i Zitelli, espace civique approprié pour l'apprentissage de la citoyenneté, a pour but d'initier les jeunes aux bases de la démocratie. Elections des délégués, rédaction de proposition, travail d'analyse et d'amendement en commission, votes solennels, sont autant d'étapes permettant aux délégués juniors de s'approprier le fonctionnement de l'Assemblée de Corse.

Ainsi, les élèves, après un travail en classe de plusieurs mois, sont accueillis sur une journée complète au sein de l'Hôtel de la CdC, pour enchaîner réunions, questions orales et séances publiques.

L'édition 2019

La motion lauréate, présentée par la classe de **5ème du collège de Biguglia**, et relative à **une meilleure connaissance du handicap**, a été reprise par l'Assemblée de Corse, qui l'a adoptée à l'unanimité lors de sa session des **27 et 28 juin 2019**.

60

délégués juniors élus, par binômes paritaires

30

motions

60

questions orales

2

réunions de commission

1

réunion de jury

1

séance plénière, le 6 juin 2019



L'édition 2019

100 ANS D'EUSKALTZAINDIA



Le 18 janvier 2019, le Président de l'Assemblée de Corse était invité à Pampelune, au centenaire de l'Académie de la langue basque, Euskaltzaindia, présidée par Andres Urrutia.

Au-delà des questions linguistiques, le Président de l'Assemblée de Corse a également rencontré Ainhoa Aznarez, la Présidente du Parlement de Navarre, Ana Olla, la porte-parole du gouvernement ainsi que Joseba Asirone, le Maire de Pampelune.

RENCONTRE AVEC JACQUES TOUBON



Le 15 mai 2019, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, accueillait Jacques Toubon, le défenseur des droits. Cette rencontre a permis d'évoquer les difficultés

que rencontrent les Corses pour accéder aux soins et à la santé. Le sort injuste réservé aux prisonniers, toujours détenus, au mépris de la loi, loin des leurs, a été rappelé.

RENCONTRE AVEC JEAN-MARC SCHIAPPA



Le 6 mai 2019, rencontre entre le Président de l'Assemblée de Corse, les membres du groupe Corsica libera et Jean-Marc Schiappa, responsable de "la libre pensée". Les échanges ont notamment porté sur l'exemple que représente la Constitution de la Corse rédigée par Pascal Paoli et la nécessité de la faire connaître.

VISITE DU COLLÈGE DE BIGUGLIA



Le 27 mai 2019, le Président de l'Assemblée de Corse et la Conseillère exécutive Josepha Giacometti ont visité le collège de Biguglia et échangé avec les équipes éducatives sur les projets de l'établissement ainsi que sur ses perspectives

L'ORA DI U RITORNU



Le 27 juin 2019, le collectif l'Ora di u ritornu tient une conférence de presse devant la Collectivité de Corse pour demander le rapprochement en Corse d'Alain Ferrandi et de Pierre Alessandri. Le collectif sera reçu par la Conférence des présidents dans le bureau du Président de l'Assemblée de Corse. Le lendemain, l'ensemble des groupes

politiques demandera, via une motion, que les personnes condamnées dans le cadre de l'affaire Erignac se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable, la levée du statut de DPS concernant P. Alessandri et A. Ferrandi, ainsi que le rapprochement immédiat des prisonniers, conformément au droit.

RENCONTRE AVEC BORIS CYRULNIK



Le 20 septembre 2019, Jean-Guy Talamoni rencontrait Boris Cyrulnik à Ajaccio pour discuter notamment de la Méditerranée, sur laquelle le neuropsychiatre a publié un ouvrage avec Boualem Sansal.

RENCONTRE AVEC LE DÉPUTÉ RATENON



Rencontre à Ajaccio le 29 novembre 2019 avec le député Jean-Hugues Ratenon. La discussion s'est articulée autour de la situation politique en Corse et à La Réunion puis sur la charte de l'emploi local votée par l'Assemblée de Corse.

CONFÉRENCE D'ISABELLE AUTISSIER PRÉSIDENTE DU WWF



Quelques jours avant que l'Assemblée de Corse ne déclare l'urgence climatique et écologique, le 12 décembre 2019, à l'invitation du Cese et de son Président Paul Scaglia, Isabelle Autissier, Présidente du WWF donnait une conférence à Ajaccio sur l'indispensable protection de la Méditerranée.

LE PROJET PAOLI-NAPOLÉON ENTRE DANS SA DEUXIÈME PHASE

AUX CÔTÉS DES ÉLEVEURS



L'Assemblée de Corse, à travers son président et la conférence des présidents, s'est engagée auprès des éleveurs confrontés en 2019 au changement des modalités d'attribution des aides, excluant du dispositif les espaces agricoles traditionnels :

- **Mars 2019** : Résolution de l'Assemblée s'inquiétant du changement des règles et demandant le maintien du dispositif accepté en 2015 par le ministère.
- **19 septembre 2019** : Le Président de l'Assemblée de Corse a réuni à Bastia les représentants et les élus agricoles. Tous ont signé un appel à la création d'une cellule tripartite de travail, composée des représentants de l'Odarc, des chambres et de l'Etat.
- **29 octobre 2019** : Réunion relative aux parcours productifs au ministère de l'agriculture à Paris.



Après le volet scientifique, mené par les chercheurs de l'Université de Corse, le volet valorisation du projet Paoli-Napoléon a été confié à la Collectivité de Corse et consiste à se réapproprier l'image de Napoléon pour la mettre au service de la Corse, notamment au bénéfice du tourisme mémoriel et culturel.

Conformément aux termes de sa mission d'assistance technique, le cabinet Culturact Consulting a présenté le 28 février 2019 au Comité de pilotage son rapport et les résultats de son étude, c'est-à-dire les éléments de structuration et de valorisation culturelle et économique territoriale et à tisser les contours d'une démarche de promotion, achevant ainsi la première phase du projet.

Les travaux de cette première phase serviront de base documentaire à la phase 2 du projet Paoli-Napoléon, laquelle établira les conditions nécessaires pour développer un tourisme patrimonial à partir de la thématique Paoli-Napoléon.

LES ASSISES DE LA SANTÉ, UN PREMIER PAS



En juillet 2019 à Corti, la Collectivité de Corse organisait les Premières assises de la santé. Invité à y participer, le Président de l'Assemblée de Corse y a rappelé le droit fondamental de chacun de se soigner et la nécessité de mener une réflexion globale et de définir des actions structurantes pour la santé en Corse.



La crise du coronavirus a confirmé la faiblesse du système de santé en Corse. En 2020, le Président de l'Assemblée de Corse a apporté sa contribution au "Séguir de la santé" dans laquelle il soutient notamment la création d'un CHU en Corse.

LE HANDICAP MOBILISE TOUJOURS



En 2018, la commission ad hoc chargée d'étudier "l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société corse" était créée.

Ses travaux se sont poursuivis en 2019 notamment le 15 janvier avec une réunion consacrée à la problématique du vieillissement en Corse.

Elle a réuni le Dr Xavier EMMANUELLI, ancien ministre, le Dr Suzanne TARTIERE, médecin au SAMU de Paris, l'INSEE, les établissements publics et privés accueillant des personnes âgées.

Il a été convenu de travailler particulièrement à la formation des aidants.

3 .

E CUMMISSIONE
DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA





A Cummissione Permanente

Présidée par le Président de l'Assemblée de Corse, la Commission permanente est composée de 14 conseillers à l'Assemblée dont deux Vice-Présidents. Ses membres sont élus au scrutin de liste et sont renouvelés tous les ans par une élection en assemblée.

La Commission permanente a pour rôle essentiel d'organiser les travaux et les débats de l'assemblée. Elle fixe l'ordre de passage des rapports et prévoit la répartition des temps de parole entre les groupes. Elle arrête la liste des questions orales auxquelles les membres du Conseil exécutif sont appelés à répondre. Elle se prononce sur les demandes d'examen prioritaire des motions déposées à l'occasion de chaque séance.

Elle est également saisie, depuis la mise en œuvre de la modulation des indemnités de fonction des élus en cas d'absence non justifiées, des justificatifs

produits par les intéressés et en apprécie la recevabilité.

La Commission permanente s'est réunie à 11 reprises en 2019 dans la salle des délibérations du Palais Lantivy d'Ajaccio.



Andà più luntanu...

En 2019, aucune compétence n'avait été donnée à la commission pour délibérer. Une telle issue aurait pourtant permis d'alléger les sessions. Lors de la crise du covid-19 en 2020, les discussions entre l'exécutif et le délibérant ont abouti à un modus operandi validé par l'Assemblée de Corse et désormais opérationnel.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

PRESIDENTE

Jean-Guy TALAMONI

Romain COLONNA,
Christelle COMBETTE,
Isabelle FELICIAGGI
Jean-Martin MONDOLONI,
Nadine NIVAGGIONI,
François ORLANDI,
Paulu-Santu PARIGI,

Laura-Maria POLI,
Pierre POLI
Rosa PROSPERI,
Petr'Antone TOMASI,
Hyacinthe VANNI (VP).

I 14 MEMBRI

Mattea CASALTA (VP),
Marie-Hélène CASANOVA-
SERVAS,



A Cunferenza di i Presidenti

Organe de type parlementaire, la conférence des Présidents réunit l'ensemble des Présidents de groupes politiques constitués à l'Assemblée de Corse.



La conférence des présidents de groupe est l'un des instruments privilégiés de la concertation politique à l'Assemblée de Corse.

Elle réunit l'ensemble des Présidents de groupes politiques constitués à l'Assemblée de Corse.

Depuis sa prise de fonction, le Président Talamoni a estimé judicieux que ces deux instances puissent exercer pleinement leur rôle. Le recentrage de la commission permanente sur ce qui relève de la gestion courante dans l'ordre du jour délibérant, l'affirmation d'une dimension politique de concertation régulière par la conférence des présidents. A cet égard, la conférence des présidents s'est réunie :

- après la conférence sociale de Bastia, pour auditionner les groupes pétroliers et réfléchir au cadre d'un fonds social de solidarité,
- pour confronter les positions politiques sur la question foncière,
- pour évoquer les conditions de réinsertion sociale des prisonniers politiques,
- pour auditionner les représentants du monde agricole et préparer une réunion avec le ministre de l'agriculture,
- pour préparer la session extraordinaire consacrée à la violence criminelle (thèmes prioritaires, calendrier, premières auditions),
- pour lancer une démarche de dénomination des salles de réunion de l'Assemblée,
- pour cadrer l'audition de la préfète en séance publique,
- et de façon régulière au second semestre, pour ouvrir un dialogue informel entre les groupes sur les sujets d'actualité.

LES COMMISSIONS ORGANIQUES ET THÉMATIQUES

LES COMMISSIONS ORGANIQUES

Les commissions organiques jouent un rôle charnière dans la préparation des séances publiques et de façon plus générale, le bon fonctionnement de l'institution : c'est dans leur cadre, en effet, que les élus peuvent se spécialiser sur des secteurs de compétences, s'imprégner des dossiers et demander aux services toutes les explications utiles.

Chaque conseiller doit être membre d'une et d'une seule de ces commissions, et de même, chaque rapport inscrit à l'ordre du jour doit être instruit préalablement par une ou plusieurs de ces commissions.

LISTE DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Commission des finances et de la fiscalité
Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions thématiques, qui peuvent elles aussi être saisies pour instruction de rapports ou motions, ont davantage de latitude pour organiser leur activité et procéder, notamment, à des séances d'auditions. Leurs champs d'action, valables sur toute la mandature, affirment les priorités politiques voulues par les élus.

LISTE DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Commission des politiques de santé
Commission des compétences législatives et réglementaires
Commission pour l'évolution statutaire de la Corse
Commission en charge des problématiques de violences en Corse
Commission des affaires européennes
Commission de contrôle

LES COMMISSIONS AD HOC ET GROUPES DE TRAVAIL

Les commissions ad hoc ou groupes de travail, enfin, ont vocation à faire un état des lieux sur une question d'actualité, assorti le cas échéant de propositions.

Commission ad hoc relative à la politique de la pêche en mer
Commission ad hoc relative à l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée" (TZCLD)
Commission ad hoc relative à la faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse
Commission du Handicap
Comité des déplacements médicaux urgents
Comité de suivi Corsica Sulidaria
Commission des activités économiques du littoral
Commission ad hoc chargée d'une réflexion autour des politiques publiques de la langue corse



L'ACTIVITE DES COMMISSIONS ORGANIQUES Cummissione di e finanze è di a fiscalità

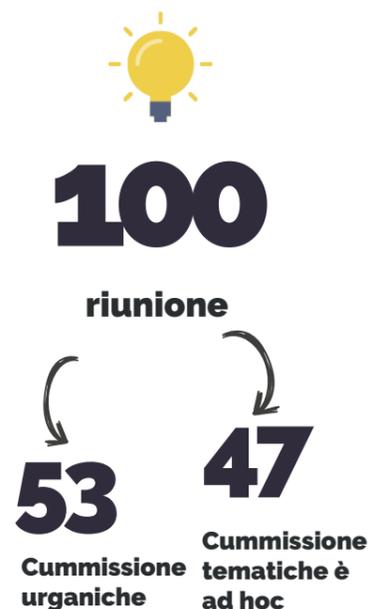
Composée de 21 membres et présidée par Monsieur Guy ARMANET, la Commission des finances et de la fiscalité examine les rapports relevant des domaines suivants :

Les Finances de la collectivité : projet de budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives, exécution et contrôle du budget.

Elle intervient également pour avis sur tout rapport ou tout projet d'amendement nécessitant une inscription budgétaire ou pouvant comporter une incidence financière directe ou indirecte.

Elle est saisie, enfin, pour toute question relative à l'organisation administrative et au patrimoine immobilier de la collectivité et celles intéressant les programmes contractualisés avec l'Etat et l'Union Européennes.

En 2019, un an après la création de la Collectivité de Corse, dans la continuité des travaux menés dans le cadre de la fusion, mais également par souci de rationalisation de l'exécution budgétaire, la Commission des Finances a eu à examiner, la reprise, au sein du budget principal de la collectivité, de l'ensemble des budgets annexes des entités précédemment rattachées aux départements ; il s'agit notamment des budgets annexes des Bains de Petrapola, de la crèche Laëtizia ou encore du Parc de la Voirie de Corse-du-Sud.



LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : Guy ARMANET,
Vice-Président : Paul LEONETTI,
Rapporteure : Anne TOMASI

Membres : François BERNARDI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Isabelle FELICIAGGI, Michel GIRASCHI, Xavier LACOMBE, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGO, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI



La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé

Cette commission est composée de 21 membres et est présidée par Laura Maria POLI-ANDREANI.

En 2019, la commission s'est réunie 18 fois et a eu à examiner 149 rapports du Conseil Exécutif dont 82 ont fait l'objet d'un rapport de commission et 9 motions. 18 procès-verbaux ont été rédigés.

Parmi les compétences relevant de la commission, les domaines du Social et Santé-Social ont nourri la part la plus importante des travaux de la commission avec 47 rapports présentés à l'Assemblée de Corse.

- Cependant, ses travaux ont également porté sur :
- L'enseignement secondaire (cadre normatif spécifique)
 - L'enseignement universitaire (carte des formations)
 - Langue et Culture Corse
 - La Culture et le Patrimoine

Présidente : Laura Maria POLI-ANDREANI
Vice-Présidente : Marie SIMEONI
Rapporteuse : Anne Laure SANTUCCI
Membres : Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, François BENEDETTI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSA-RI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Pierre-Jean LUCIANI, Chantal PEDINIELLI, Juliette PONZEVERA, Catherine RIERA, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI

La Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Elle est présidée par Nadine NIVAGGIONI et est composée de 21 membres. La commission est saisie sur les rapports proposés par le Président du Conseil Exécutif de Corse ou de l'Assemblée de Corse.

 **20**
Riunione

 **130**
Cartulari è muzione esaminati

 **76**
Raporti è PV prudutti

Les rapports relèvent des domaines suivants :

l'agriculture et développement rural, le tourisme, l'industrie, le commerce, l'artisanat, la forêt, la pêche et l'aquaculture, l'énergie, les télécommunications et les technologies de l'information, les transports (organisation et infrastructures), la politique de revitalisation de l'intérieur, l'urbanisme et les aménagements urbains, les équipements communaux et intercommunaux, l'environnement, les incendies, le traitement des déchets, la gestion des ressources hydrauliques, l'observatoire et les statistiques de la conjoncture économique, la croissance et l'emploi.

Présidente : Nadine NIVAGGIONI
Vice-Président : Paulu Santu PARIGI
Rapporteuse : Julie GUISEPPI
Membres : Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Pierre-Joseph FILIPPETTI, Laura FURIOLI,

Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paula MOSCA, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Rosa PROSPERI

 **18**
Riunione

 **149**
cartulari è muzione esaminati

 **65**
Raporti è PV prudutti



L'ATTIVITÀ DI E CUMMISSIONE TEMATICHE È AD HOC

La Commission de contrôle

Composée de 14 membres, elle est présidée par Jean-Martin MONDOLONI

La commission de contrôle est chargée de contrôler les établissements publics, agences, et tout autre organisme au capital duquel participe la Collectivité de Corse et/ou financé par elle, ainsi que toute étude menée à son initiative dans les domaines de compétences de la Collectivité. Sa présidence est traditionnellement proposée à un élu de l'opposition.

Président : Jean-Martin MONDOLONI
Vice-Présidente : Anne TOMASI
Rapporteur : François BERNARDI

Membres : BENEDETTI François, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CECCOLI François-Xavier, COMBETTE Christelle, GUISEPPI Julie, MINICONI Paul, ORLANDI François, POLI Antoine, POZZO DI BORGO Louis, PUCCI Joseph, SIMONI Pascale

Elle bénéficie pour son activité de moyens humains et matériels mis à sa disposition par l'Exécutif. Le 21 décembre 2018, Jean-Martin Mondoloni a proposé de s'intéresser aux aides sociales et notamment, à la pratique du "non recours" conduisant à une sous-utilisation des crédits publics mis en œuvre au titre des politiques sociales de la Collectivité de Corse, de l'Etat et des organismes sociaux.

La commission de contrôle a sollicité l'appui technique du Docteur PERNIN pour, d'une part, établir un diagnostic précis de la situation, sur la base des auditions intervenues et d'autre part, pour faire des propositions concrètes qui s'intégreront dans le plan d'action qui sera proposé à l'Assemblée de Corse pour lutter contre le non recours aux aides sociales.

7 Riunione 40 Audizione

La Commission des affaires européennes et de la coopération

Composée de 14 membres et présidée par Petr'Antone TOMASI, la Commission des Affaires Européennes et de la Coopération s'est réunie à 4 reprises au cours de l'année 2019.

Elle a notamment eu à examiner, le projet de création et de mise en œuvre, par l'Office des Transports de la Corse, d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) entre la Corse et la Sardaigne ayant pour objet la "gestion européenne conjointe des connexions et transports transfrontaliers pour les îles".

Elle se réunit également lors de la présentation, par la Conseillère exécutive en charge du domaine, du rapport d'information sur la mise en œuvre de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales.

Il a enfin été discuté des perspectives en matière d'affaires européennes et de coopération internationale au travers des différents projets portés par la Collectivité de Corse.

4 Riunione 3 Raporti è PV prudutti

Président : Petr'Antone TOMASI
Vice-Présidente : Michel GIRASCHI
Rapporteur : Paola MOSCA
Membres : ARRIGHI Véronique, CESARI Marcel, GIOVANNINI Fabienne, GUISEPPI Julie, LUCCHINI Jean-Jacques, MARIOTTI Marie-Thérèse, NIVAGGIONI Nadine, ORLANDI François, PIERI Marie-Anne, POLI Pierre, RIERA Catherine, SIMONI Pascale

Commission ad hoc relative à la faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse

Créée en 2017 par l'Assemblée de Corse, à l'initiative de son Président, M. Jean-Guy TALAMONI, la commission est composée des Présidents de chaque groupe politique représenté à l'Assemblée de Corse (ou de leurs représentants) et est présidée par M. Jean-Guy TALAMONI. En 2018 la commission s'était réunie deux fois.

En 2019, la commission siégeant en groupe de travail s'est réunie cinq fois. Elle a poursuivi ses travaux en "ateliers" visant à modéliser l'expérimentation d'un revenu d'existence en Corse, selon la méthodologie proposée par M. Marc de Basquiat (Président de l'Association pour l'instauration d'un Revenu d'Existence). Étaient présents lors de ces ateliers des représentants du CESEC, de la CAF, de la MSA, de l'Assemblea di a Giuventù et de l'Université de Corse.

5 Riunione



Commission ad hoc chargée d'étudier l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société corse

Cette commission est composée de 6 membres, elle a été créée en 2018 à l'initiative du Président M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse qui en assure également la présidence.

La commission s'est réunie une fois sur la thématique du "vieillessement en Corse" en présence du Docteur Xavier EMMANUELLI, ancien ministre et du Docteur Suzanne TARTIERE, médecin au Samu de Paris.

1 Riunione



Composition :
 le Président de l'Assemblée de Corse;
 les Présidents des groupes ou leurs représentants;
 le Conseil Exécutif de Corse;
 le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse;
 l'Assemblea di a Giuventù;
 tous les Conseillers à l'Assemblée de Corse intéressés par le sujet;
 la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse (MDPHCC);
 la commission exécutive du GIP MDPHCC, l'Observatoire Régional de la Santé.

La Commission des Politiques de Santé

Composée de 14 membres et présidée par Danielle ANTONINI.

Cette commission très active a mené ses travaux sur différents domaines :

- La Maison du Bonheur
- La prise en charge des transports sanitaires en urgence
- La problématique de l'hospitalisation publique et privée en Corse dans la perspective de la création d'un CHR
- La préparation des Assises de la Santé
- Environnement et Santé (Journée Santé Environnement à Corte)
- L'installation d'un Petscan en Corse
- Le dépistage du cancer du poumon en Corse
- Le fonctionnement de l'oncologie au sein de l'hôpital d'Ajaccio et en Corse.

La Commission s'est saisie de cette problématique afin de mettre en œuvre une série d'auditions des différents acteurs concernés: réseau associatif, réseau médical et réseau institutionnel. Ces travaux permettront d'identifier les causes des défaillances et de présenter à l'ARS des propositions susceptibles de pallier les carences.

Le Professeur Fabrice BARLESI, oncologue multi-disciplinaire et innovations thérapeutiques, Chef de Service à l'hôpital Nord de Marseille et le Professeur Jacques CAMERLO, oncologue à l'Institut Paoli-Calmette de Marseille ont participé à ces travaux.

Les derniers travaux de la commission concernant l'Organisation et le Fonctionnement de la Santé en Corse et notamment de l'Oncologie ont conduit à l'adoption de la motion n° 2019/O2/081 déposée par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.



Présidente : Danielle ANTONINI
Vice-Président : François BENEDETTI
Rapporteuse : Muriel FAGNI

Membres : François BERNARDI, Mattea CASALTA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Paul LEONETTI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Anne TOMASI

La Commission ad hoc relative à la politique de la pêche en mer



Créée en juillet 2018 par l'Assemblée de Corse, la commission est composée de chaque groupe politique représenté à l'Assemblée de Corse (ou de leurs représentants) et est présidée par **Pierre-José FILIPPUTTI**.

En 2019, la commission a poursuivi ses travaux visant à élaborer un "livre blanc" de la pêche en Corse. Trois séances de travail ont successivement permis les auditions des représentants des instituts de recherche (Stella Mare, IFREMER, STARESO), de M. Gérard ROMITI, Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins et des représentants du PETR du pays "Ornanu Taravu Sartinesu" lors d'une séance consacrée au développement du pècatourisme et de l'ittitourisme.

Commission en charge de réfléchir aux problématiques de violences en Corse

Elle compte 14 membres, représentant l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, et est présidée par Anne-Laure SANTUCCI.

15 avril 2019 :

Audition de Mme Ernestine RONAI, présidente de l'observatoire des violences envers les femmes de Seine St Denis, en présence de l'ensemble des acteurs (services sociaux CdC, services de l'Etat, associations...).

Suite à cette réunion, un rapport a été présenté devant l'Assemblée de Corse lors de la session des 23 et 24 mai 2019, relatif à la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes ; ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Président : Anne-Laure SANTUCCI
Vice-Présidente : Chantal PEDINIELLI
Rapporteur : Marie SIMEONI
Membres : Vannina ANGELINI-BURESI, Pascal CARLOTTI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jeanne STROMBONI

27 juin 2019 :

Réunion pour étudier le rapport n°2019/E2/171 du Conseil Exécutif, relatif à "l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences".

4 septembre 2019 :

Travail axé sur la question de la criminalisation de l'économie au sein de la société. L'objectif était de pouvoir disposer, au travers d'une nouvelle série de rencontres et d'auditions, d'un éclairage précis sur les mécanismes et les conséquences de ce phénomène avant de réfléchir aux moyens d'agir. Lors de cette première séance, M. Sampiero SANGUINETTI, journaliste et écrivain, a pu livrer aux élus son analyse sociologique de l'évolution de la violence dans la société corse.



Commission ad hoc relative à l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée" (TZCLD)



nautés de communes pour que ce dispositif soit expérimenté en Corse et de préciser le périmètre de la mission d'assistance technique et stratégique qui pourrait être celle de la CdC.

Créée en 2017 par l'Assemblée de Corse, à l'initiative de son Président, Jean-Guy TALAMONI, la commission est composée des Présidents de chaque groupe politique représenté à l'Assemblée de Corse (ou de leurs représentants) et est présidée par **Jean-Guy TALAMONI**.

En 2019, la commission a produit, pour l'Assemblée de Corse, un rapport présentant à la fois les enjeux sociaux du dispositif et la méthodologie à mettre en œuvre pour son expérimentation en Corse.

En 2018, la commission s'était réunie deux fois ; ces travaux avaient permis de prendre acte de l'accord de l'ensemble des représentants des commu-

Deux séances de travail, en présence des représentants de l'ensemble des communautés de communes, lui ont permis de développer et d'approfondir sa mission d'assistance technique, pour la mise en place de l'expérimentation.

Commission chargée de trouver des solutions pour un accueil efficace des réfugiés

Cette commission est chargée de travailler à la définition d'un plan d'accueil et d'accompagnement de réfugiés, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

La commission est présidée par **Jean-Charles ORSUCCI**, et sa composition comprend un représentant par groupe politique de l'Assemblée de Corse, ainsi que les présidents d'intercommunalités



et maires membres de la Chambre des Territoires ; la rapporteure est Fabienne GIOVANNINI.

La commission s'est réunie à deux reprises en 2019 :

• **Le 19 février 2019 :**

Cette première séance de travail a permis d'auditionner les services de l'Etat sur deux thématiques, les situations d'urgence et les conditions d'un accueil pérenne de familles de réfugiés, et Lionel MORTINI, conseiller exécutif et maire de Belgodère, qui a initié et coordonné sur cette commune l'accueil d'une famille venue de Syrie.

• **Le 27 novembre 2019 :**

Ce temps d'échange a permis de réunir les différents acteurs (bailleurs sociaux publics, communautés d'agglomération, Rectorat d'Académie, et de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre afin de concrétiser la démarche d'accueil voulue par les élus.



La commission ad hoc sur les activités économiques du littoral

La commission ad hoc sur les activités économiques du littoral, présidée par **Laura FURIOLI**, s'est réunie le 29 janvier pour poursuivre son programme d'auditions, en recevant les professionnels des secteurs économiques concernés. Elle a pu examiner la proposition de charte élaborée par ceux-ci. Une partie de ses membres ont ensuite participé à la table ronde organisée à Corti sur le sujet.



Comité de suivi Corsica Sulidaria

Ce comité créé à l'initiative de Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, il est composé de 6 membres.

Il s'est réuni 2 fois en 2019 sur la thématique de la précarité en Corse et notamment sur la cherté du carburant.



Comité des déplacements médicaux urgents

Ce comité est composé de 6 membres ; il est présidé par **Jean-Guy TALAMONI**.

Ce comité a été créé après l'adoption de la motion n° 2019/O1/040 déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI et l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse sur les "déplacements médicaux urgents".

Le comité s'est réuni 4 fois en 2019. Ses travaux ont permis la présentation du rapport n° 2019/E4/419

à la session de l'Assemblée de Corse des 19 et 20 décembre 2019 demandant l'augmentation de la plage horaire du numéro vert, numéro consacré aux réservations prioritaires pour les déplacements médicaux urgents.



Commission ad hoc chargée d'une réflexion autour des politiques publiques de la langue corse

Créée en septembre 2018 par l'Assemblée de Corse suite à une motion déposée par Vannina ANGELINI-BURESI, la commission est composée des Présidents de chaque groupe politique représenté à l'Assemblée de Corse (ou de leurs représentants) et est présidée par **Vannina ANGELINI BURESI**.

Ont été associés à ses travaux en fonction des thématiques abordées, le Conseil exécutif, les organismes consultatifs de la collectivité de Corse (CESEC, Assemblea di a giuventù, chambre des territoires).

L'essentiel des débats ont porté sur les points suivants :

- Mise en œuvre de l'apprentissage du corse dans les structures d'accueil de la petite enfance ;

- Préparation de la rencontre avec le Ministre de l'Education nationale, en lien avec la réforme du baccalauréat et ses conséquences sur l'apprentissage de la langue corse ;
- Concertation entre les groupes de l'AC afin de rédiger un texte commun de motion ou de résolution pour une meilleure reconnaissance du corse dans l'enseignement secondaire et au niveau du baccalauréat ;
- Accompagnement opérationnel de l'outil "O Chjù" des personnels des crèches de Corse ;
- Echanges en visio avec le pôle "langue basque" de la communauté d'agglomération "Nive-Adour" et une directrice de crèche de cette zone afin d'examiner les modalités de mise en œuvre de l'apprentissage effectif du bilinguisme en basque.



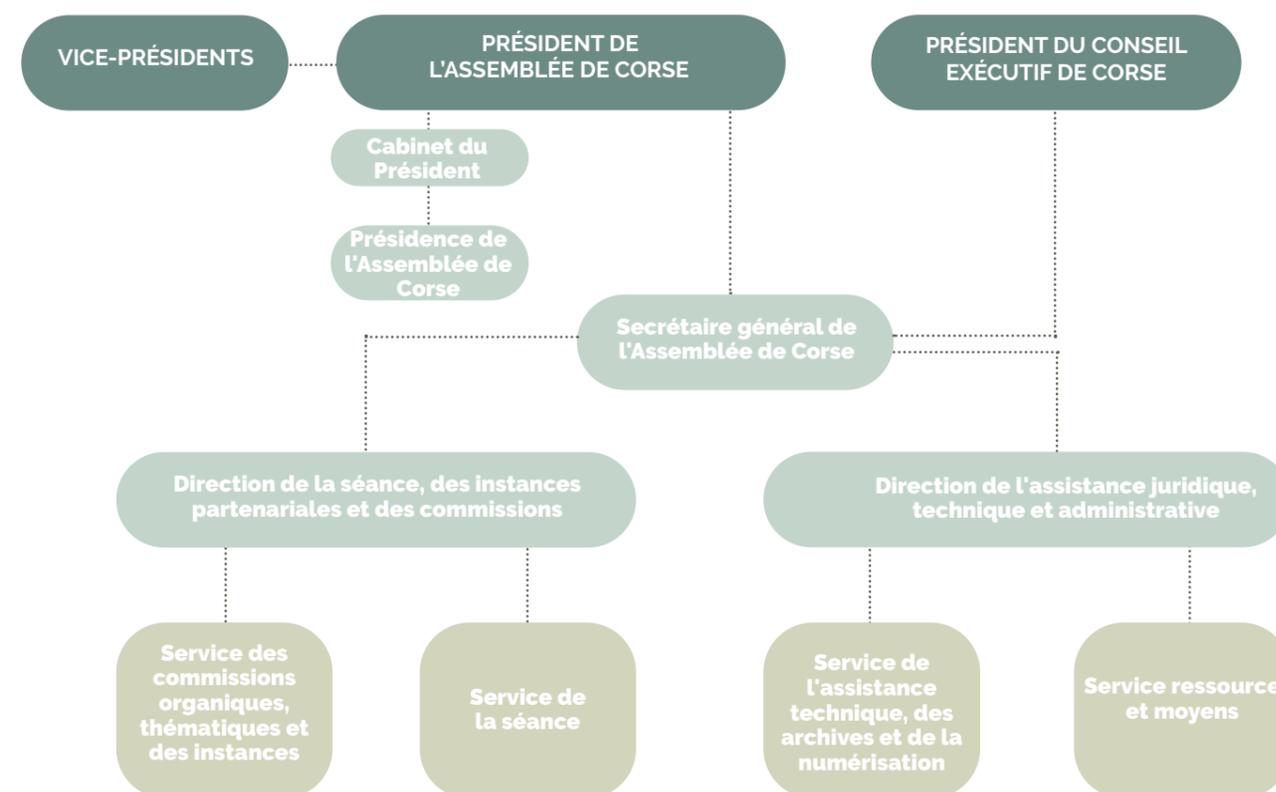
CUMPOSIZIONE

Le secrétariat général de l'Assemblée de Corse reflète, par sa structuration autant que son positionnement dans l'organigramme global ou par ses effectifs propres, le statut particulier de l'organe délibérant de la Collectivité.

En effet, outre les missions administratives et techniques habituellement exercées par les services de ce type (assurer les convocations et le bon déroulement des séances publiques et des commissions, établir les dossiers de séance, application du règlement intérieur, mettre en forme les délibérations, tenir à jour les états de présence et de remboursements), il apporte une contribution croissante en termes d'aide à la décision aux présidents et rapporteurs des commissions, comme il est amené à intervenir de plus en plus auprès des élus pour faciliter les conditions d'exercice de leur mandat.

Au pôle opérationnel initial, sont venus s'ajouter au fur et à mesure de l'évolution des compétences, des responsabilités et des ordres du jour des élus de l'assemblée, un pôle fonctionnel, un pôle technique et un pôle juridique et administratif qui ont été érigés en autant de services, regroupés sous deux directions.

Regroupant 31 agents, le secrétariat général reflète, par la diversité de ses métiers administratifs (attachés et assistants de commission, rédaction des convocations, mise en forme des délibérations et amendements) ou techniques (tels que les huissiers, la reprographie, la sténotypie, la régie audiovisuelle), autant que par la polyvalence inhérente à la plupart de ses postes, le rôle spécifique exercé par l'Assemblée de Corse.



BILAN DES ACTIVITÉS PAR DIRECTION

Le Secrétaire Général

En plus du binôme d'assistantes de direction, plusieurs fonctions sont directement rattachées au secrétaire général. Il s'agit, notamment, de la communication et de l'accueil du public (p40).

La communication institutionnelle

Assurer la diffusion de l'information autour de l'activité de l'assemblée délibérante et de ses commissions.

LE SITE WEB

Le site internet de l'Assemblée de Corse www.isula.corsica/assemblea propose en ligne, la totalité des travaux parlementaires (rapports, questions orales et écrites, motions, délibérations, comptes rendus in extenso, etc) et de l'information sur les travaux ainsi que l'actualité du Président et de l'Assemblée de Corse. Il offre également la possibilité de suivre les séances publiques en direct. On y trouve des informations sur les 63 conseillers à l'Assemblée de Corse et les groupes politiques (leur composition, contributions et contacts). La charte de l'élu et le guide pratique sont accessibles en téléchargement.

Les temps forts, le calendrier des commissions, permanente, organiques et ad hoc et des vidéos apparaissent sur la page d'accueil. Le site comporte également des pages d'information sur l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée de Corse ainsi que sur l'histoire et le patrimoine.

LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2019

FACEBOOK : 929 ont aimé la page de l'Assemblée de Corse et 826 s'y sont abonnés – 299 publications. Les séances publiques y sont diffusées en direct
TWITTER : 1074 nouveaux abonnés, 303 tweets



7534
abonnés



6757
abonnés

1262
abonnés au compte



Instagram de l'Assemblée

268 555

page consultées en 2019 sur le site www.isula.corsica/assemblea



Direction de la séance, des instances partenariales et des commissions

La direction assure l'organisation et le bon fonctionnement de l'Assemblée et de ses différentes instances. Deux services constituent cette direction, le service de la séance et le service des commissions organiques, thématiques, ad hoc et des instances.

Service des commissions et des instances partenariales

Le secrétariat général assure le secrétariat des commissions organiques, thématiques ou ad hoc évoquées supra avec des équipes composées, selon un format type d'un attaché, d'un assistant et d'un secrétaire.

Missions prioritaires

- Assurer le bon fonctionnement des commissions tant organiques que thématiques,
- Contribuer à l'amélioration et la valorisation des travaux des commissions et assurer la logistique de leurs initiatives,
- Contribuer à l'évaluation des politiques publiques.

Fonctionnement régulier des commissions

Les agents du service affectés aux diverses commissions organiques et thématiques de l'Assemblée ont assuré l'organisation des 96 réunions tenues au cours de l'année 2019.

Dans le cadre de cette mission, les agents affectés aux diverses commissions assurent les fonctions suivantes: relations avec les présidents et membres des commissions, organisation de réunions (établissement des convocations et ordre du jour, réservations des salles, liaison avec les services techniques, communication de documents), prise de connaissance des dossiers de l'ordre du jour, rédaction de notes et/ou rapports sur des sujets spécifiques à la demande des Présidents de Commissions et/ou du Président de l'Assemblée de Corse, participation et intendance des réunions des commissions, prise de notes et restitution des débats sous forme de rapports.

Valorisation des travaux des commissions

Les personnels d'encadrement du service rattachés aux commissions organiques ont vocation à être mobilisés pour la production de rapports des commissions destinés à être soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Enfin, le service a été étroitement associé à la réflexion conduite en interne sur les adaptations et améliorations à mettre en oeuvre pour assurer le meilleur fonctionnement de l'organe parlementaire dans le cadre de la Collectivité unique.

L'Assemblea di a Giuventù

Le secrétariat général assure le secrétariat de l'Assemblea di a Giuventù. Un cadre qualifié est affecté à l'organisation, à la préparation et au suivi de l'activité de cet organe consultatif de la Collectivité de Corse; et du fait de l'importance de ces missions comme de leur montée en charge rapide, un renforcement de l'effectif a été demandé.

U cunsigliu permanentu Corsu-Sardu

Le Conseil Permanent Corso-Sarde, créé à l'initiative du Président Talamoni, est une instance binationale de coopération entre les assemblées délibérantes des deux îles.

Co-présidée par leurs présidents respectifs, elle se compose des présidents des groupes parlementaires et se réunit au moins une fois par an, alternativement en Corse ou en Sardaigne. L'ordre du jour est consacré aux questions d'actualité et aux dossiers stratégiques sur lesquels les élus insulaires éprouvent l'intérêt de se concerter, avec une priorité en faveur de la culture, de l'environnement et des échanges universitaires.

Le secrétariat général assure, en liaison avec celui du Consiglio di Sardegna et les cabinets des présidents, la préparation, l'organisation et le suivi de ces réunions. La Région autonome de Sardaigne ayant renouvelé en avril 2019 ses élus, avec une alternance politique, a du proposer le report du Cunsigliu à 2020.



Service de la séance

Le service de la Séance assure de nombreuses tâches :

- La réception et l'enregistrement des saisines du Conseil exécutif de Corse,
- La réception, l'enregistrement, la mise en forme et la transmission des rapports (CE + AC) aux élus, aux groupes, aux services, au service communication pour la mise en ligne sur le site,
- L'établissement des convocations avec indication de l'ordre du jour,
- La constitution des dossiers de bases pour les présidents et directeurs (DGS, directeurs de cabinet...)
- L'enregistrement des questions orales, des motions, des amendements ainsi que leur mise en forme suivie de leur diffusion auprès des services,
- La gestion du public et leur répartition autour de l'hémicycle (tribune invités, tribune public).
- L'organisation et le suivi des commissions et des instances avec restitution des travaux,
- La gestion des huissiers de séance,
- Le suivi de la séance publique (prise de notes, enregistrement des pouvoirs et des amendements),
- La mise en forme et la numérotation des délibérations avec s'il y a lieu intégration des amendements adoptés ; la transmission au contrôle de légalité et la diffusion aux services concernés. Enfin la mise à disposition des textes adoptés sur le site INTRANET de la collectivité ainsi que leur diffusion à destination du public à travers le site de la Collectivité de Corse,
- L'archivage des principaux documents produits par l'Assemblée (notamment rapports, questions orales, motions, délibérations, comptes rendus in extenso).

250 désignations dans les instances de la Collectivité et les organismes extérieurs

L'Assemblée désigne au début de chaque mandature et chaque fois que cela est nécessaire ses représentants au sein d'organismes divers ; Le volume de ces désignations ne cessant de croître au fil du temps et particulièrement avec la fusion des trois collectivités (254 organismes environ recensés à ce jour) les conseillers ont soulevé les problèmes posés par la multiplicité et la diversité

des obligations en résultant. Afin de quantifier ces obligations le secrétariat général a décidé de mettre en place un agenda de suivi des différentes réunions. La démarche a été initiée et les éléments d'information recueillis à ce jour ne sont pas encore suffisants pour établir un bilan exhaustif de l'ensemble des réunions.



Direction de l'assistance juridique, technique et administrative

Elle regroupe les fonctions support qui, sans constituer des administrations concurrentes aux services généraux de la Collectivité, n'en nécessitent pas moins la disposition de compétences qualifiées. Il s'agit, d'une part, des moyens techniques et du processus de dématérialisation (service de l'assistance technique, des archives et de la numérisation) et d'autre part, de la gestion des ressources humaines et budgétaires internes, mais aussi de la gestion des moyens contribuant aux conditions d'exercice du mandat électif (service ressources et moyens).

Service de l'assistance technique, des archives et de la numérisation

La première mission du service de l'assistance technique consiste à assurer l'organisation technique des séances de l'Assemblée de Corse (reprographie, régie audiovisuelle, sténotypie des débats).

Quatre pôles constituent ce service : le pôle de sténotypie, le pôle de la reprographie, celui de la régie et le pôle de la dématérialisation.

De nombreuses tâches sont liées à cette mission, à savoir :

- **La reprographie des rapports** du Conseil exécutif, des rapports des commissions de l'Assemblée, les avis du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, les recueils des questions orales, des motions et des amendements, les comptes rendus in extenso des débats de l'Assemblée ;
- **La gestion de la régie audiovisuelle**, pour les assemblées générales du CESEC, les sessions de l'Assemblée de Corse, les sessions de l'Assemblea di i Zitelli et celles de l'Assemblea di a Giuventù ;
- **La prise et la retranscription en sténotypie des débats de l'Assemblée de Corse** ; la correction et la mise en forme des comptes rendus in extenso, puis leur transmission aux groupes politiques de l'Assemblée, aux conseillers exécutifs, aux cabinets du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse ;
- **La dématérialisation des délibérations de l'Assemblée de Corse** consistant à les scanner pour le site Intranet de la Collectivité de Corse et les rendre accessibles pour les services de la CdC ;
- **La transmission des rapports** du Conseil exécutif et des délibérations de l'Assemblée de Corse pour publication sur le site Internet de la CdC (www.isula.corsica) en liaison avec la Direction de la Communication, ainsi que la publication des délibérations de l'Assemblée de Corse sur le site Assemblea di Corsica ;
- **La préparation et la gestion technique**, au titre de la Présidence de l'Assemblée, des réunions de commissions organisées en téléprésence ou visioconférence.

3370
pages de comptes rendus
in extenso

125
heures d'enregistrement
des sessions

Service ressources et moyens

Le Pôle juridique

Celui-ci assure des missions de conseil qui au cours de cet exercice ont été principalement axées sur l'évolution institutionnelle liée à la fusion des trois collectivités et à l'élaboration du nouveau règlement intérieur, la veille juridique sur l'ensemble des évolutions institutionnelles, juridiques et organisationnelles en lien direct avec le déroulement des travaux de notre assemblée délibérante, des commissions et groupes de travail.

Par ailleurs, il signale en amont les éventuelles situations de conflits d'intérêts qui pourraient résulter d'une participation à un débat ou un vote, quand il en a connaissance et rappelle, quand cela s'avère nécessaire, les règles en termes d'incompatibilités.

Il lui appartient également d'organiser et de mettre en œuvre un fonds documentaire thématique, basé sur les principaux dossiers traités de façon récurrente par l'Assemblée de Corse.

Enfin, ce pôle assure l'interface avec la Direction des Ressources Humaines pour toutes questions relatives à la gestion des personnels, comme le recensement des heures supplémentaires, l'évaluation des besoins de formation collective et l'organisation de réunions d'information à destination des personnels.

Les modifications induites par la réforme institutionnelle ont conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre (en cours d'achèvement) d'un nouvel organigramme présenté à l'ensemble du Secrétariat Général. Ce pôle est également, de manière plus limitée, le relais des collaborateurs des groupes politiques de notre assemblée.

Le Pôle Service aux Elus

L'activité de ce pôle est consacrée à l'amélioration des conditions d'exercice du mandat d'élu. Ainsi, il a, au cours de l'année 2018, accompagné le Président de l'Assemblée de Corse dans la procédure d'élaboration du plan de formation voté, conformément à la loi, en début de mandature et pris en charge les différentes actions de formation individuelles ou collectives dont les conseillers à l'Assemblée de Corse ont bénéficié dans le cadre de leurs droits spécifiques.

Ce service aux élus est enfin chargé de la gestion des déplacements des membres de l'assemblée délibérante et de l'Assemblea di a Giuventù pour ce qui concerne les réservations de titres de transport, le remboursement des frais liés aux indemnités kilométriques, aux repas et nuitées.

37366€
consacrés à la formation des élus

65
journées de formation

152623 km
parcourus par les élus et pris en charge
par l'Assemblée de Corse

112000€
de frais remboursés par l'Assemblée de
Corse (déplacements)

5 .

I GRUPPI POLITICI
DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA



CONTRIBUTION DU GROUPE PNC

L'année 2019 aura été la première année complète d'existence, à part entière, de notre groupe politique, le PNC, au sein de l'Assemblée de Corse.

Si on ne peut la qualifier d'année de transition, nous avons pu développer plus concrètement certaines politiques dont quelques-unes qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Ainsi, nous sommes sensibles à la lutte contre toutes les formes de précarité. L'action de la Collectivité de Corse a été significativement riche dans ce domaine au cours de l'année écoulée.

Nous citerons, par exemple :

- La refonte et l'harmonisation des diverses aides sociales versées par notre collectivité, notamment aux particuliers les plus démunis.
- La mise à jour du dispositif d'aides aux primo-accédants qui permet, notamment, aux jeunes résidents locaux d'accéder plus facilement à la propriété dans un contexte de moins en moins favorable mais aussi de lutter, autant que possible, contre les dérives spéculatives du marché immobilier sur notre territoire.

- La mise en place d'une tarification, la plus basse possible, concernant les transports aériens sur les lignes relevant de la délégation de service public permettant la continuité territoriale. C'était une attente très forte de la part des résidents corses. L'insularité constituant un handicap majeur pour les déplacements vers le continent. Ces déplacements seront désormais accessibles à toutes les bourses.

Notre groupe cherchera toujours à œuvrer en faveur de nos concitoyens les plus démunis, ceux pour qui les difficultés s'accumulent. Nous ne voulons laisser aucun corse sur le bord du chemin.

Pour notre mouvement, en quête d'une autonomie de plein droit et de plein exercice pour notre territoire, la thématique sociale constitue un des piliers essentiels qui ne peut être éludé de notre démarche. Elle permet de poser les fondations du modèle de société auquel nous aspirons.

CONTRIBUTION DU GROUPE PER L'AVENE

2019 : L'ANNÉE DES OCCASIONS MANQUÉES

2019 aura été une année riche en débats au sein de l'Assemblée de Corse, débats qui n'ont pas toujours fait l'objet de décisions à la hauteur des enjeux. Notre groupe ne peut que regretter les options choisies par la majorité nationaliste sur trois dossiers cruciaux que sont la gestion des déchets, les transports maritimes et bien sûr l'aménagement du territoire.

L'exécutif a persisté dans le dogmatisme concernant les déchets, se bornant à ne rien décider et à ériger l'espoir dans le tri sélectif comme un symbole qui se suffit à lui-même, rejetant toutes les propositions que nous lui proposons.

En matière de transport, la politique retenue est la plus complexe et la plus improbable qui puisse être, une véritable usine à gaz permettant à l'affichage aux nationalistes de ne pas perdre la face sur la compagnie régionale, tout en favorisant une forme d'entente commerciale entre plusieurs compagnies selon un montage aussi complexe qu'inadapté, qui infine ne sert pas mieux les intérêts de la Corse ni la mise en œuvre du principe de continuité territoriale.

Pour ce qui est de l'aménagement du territoire,

on a vu l'exécutif mis à mal sur la cartographie des ESA, les juridictions compétentes l'invitant à rectifier le tir. Là encore, la majorité se retrouve prise au piège, entre d'une part, la raison découlant d'une gestion publique pragmatique, et d'autre part, le dogmatisme militant qui prévaut depuis des années en termes d'urbanisme et de destination des sols.

Une année blanche là où on attendait des décisions courageuses. Une année blanche en termes d'investissements publics.

Politiquement, l'an II de la mandature nationaliste a confirmé l'emprise de l'exécutif territorial sur une majorité certes plus émietlée mais néanmoins soudée autour de son chef de file. Tellement soudée qu'après tant d'exercices d'anathèmes envers les partis traditionnels, elle passe aujourd'hui sous silence les errements d'un exécutif qui, après avoir parlé de maison de cristal, ou soutenu la constitution de comités de salut public distribuant des certificats de vertu, se révèle sur bien des aspects bien plus critiquable que les majorités antérieures. La chape de plomb demeure.

CONTRIBUTION DU GROUPE ANDÀ PER DUMANE

Le groupe Andà Per Dumane, sous la présidence de Jean-Charles ORSUCCI a démontré lors de cette année 2019 que l'on pouvait n'avoir que six élus et néanmoins être très actif sur les bancs de l'Assemblée de Corse.

Le travail effectué est conséquent au regard de nos faibles moyens. Il l'est d'autant plus au regard des nombreux dysfonctionnements de notre Assemblée, il n'est pas acceptable que des rapports devant être communiqués sous 12 jours francs le soient parfois 24h avant la séance.

Sur nombre de rapports stratégiques le groupe Andà Per Dumane a produit un nombre significatif d'amendements pertinents, par exemple sur le rapport Corsica Sulidaria, celui sur les aides au logement et le foncier de novembre 2019. Lors de l'examen des questions orales, les interventions de notre groupe portaient majoritairement sur des sujets qui nous sont chers comme l'éducation, la santé, l'économie et le social. Sur l'activité générale de l'année 2019 et bien que nous demeurions des artisans du dialogue et du consensus, nous avons aussi manifesté notre opposition ferme

sur des décisions importantes pour notre institution comme la création importante d'emplois.

Nous avons souligné l'importance de réussir la collectivité unique. Celle-ci est un outil au service de la Corse. Notre groupe issu majoritairement du camp de la gauche en assume la paternité et rappelle qu'elle devait permettre une mutualisation des moyens et une commande publique plus forte. Nous avons également été très réservés sur le budget primitif qui allait vers une baisse globale de l'investissement au profit de frais de fonctionnement en forte croissance. Nous avons également souligné le risque lié au recours régulier à l'emprunt.

La collectivité semble avoir des finances fragilisées et cela est une source d'inquiétude au regard de l'année 2020 et la crise économique qui s'annonce. Toujours fidèles à notre identité, nous travaillerons à ce que la Corse puisse disposer d'un statut abouti. Celui-ci devant permettre au cœur de la démocratie insulaire, l'Assemblée de Corse, d'être le lieu où sera mis en débat ce qui relève de l'intérêt supérieur de la Corse et des Corses.

CONTRIBUTION DU GROUPE FEMU A CORSICA

Lors des élections territoriales de 2017, les Corses, par un vote de plus de 56% en faveur de la liste Pè a Corsica portée par Gilles Simeoni, nous ont renouvelé leur confiance.

Le groupe Femu a Corsica, présent à l'Assemblée de Corse depuis 2010, est aujourd'hui composé de 18 élus et est présidé par Hyacinthe Vanni, qui est également le Vice-Président de l'Assemblée. L'identité politique de notre groupe repose sur les fondamentaux défendus depuis toujours par Femu a Corsica tels que la défense de la langue corse, la préservation de notre environnement et la lutte pour la reconnaissance de peuple Corse.

Tout au long de l'année 2019, la lutte contre la précarité a été une question centrale de nos travaux. Dans le domaine de la santé, un important travail de la commission Santé a été réalisé et plusieurs motions ont été déposées pour que soient réellement prises en compte les spécificités territoriales, financières et humaines de la Corse.

Nous avons travaillé au sein de la Chambre des territoires et du Comité de massif à la construction

d'un modèle économique, social et d'aménagement du territoire équilibré et durable, aussi bien pour les centres villes que pour les espaces ruraux. Ce projet se base aussi sur le développement et la promotion de nos savoirs faire et d'une véritable agriculture de production. Dans le droit fil de nos fondamentaux, nous nous sommes battus, cette année encore, contre la spéculation foncière.

Notre majorité a poursuivi son travail en faveur de la langue corse, notamment pour le développement du bilinguisme dans le système éducatif, car nous sommes convaincus que la langue est le fondement de notre identité mais également un important vecteur d'intégration sociale. Enfin, nous avons tenu à replacer l'humain au centre de nos politiques, aussi bien par le biais de la politique culturelle et éducative que par notre action en matière de jeunesse et de sport.

Dumane, più che mai, manteneremu sti scopi di sviluppu, di sulidarietà, di ghjustizia è di libertà per custrui a Corsica di dumane. Ne simu cunvinti : insemi, feremu stu paese

CONTRIBUTION DU GROUPE CORSICA LIBERA

D'un point de vue général, l'année 2019 a de nouveau été marquée par une situation de blocage quant aux demandes d'évolutions politiques et institutionnelles portées par l'Assemblée de Corse et validées massivement par les urnes. Dans tous ses actes, la politique du gouvernement français a oscillé entre mépris assumé et recentralisation forcée. C'est cette situation que nous avons dénoncé avec force face à la préfète de Corse, dans l'hémicycle de notre Assemblée en mars 2019. L'article 72-5 relatif à la Corse ayant été enterré en même temps que le projet de révision constitutionnelle, ajourné sine die, le combat pour l'émancipation politique demeure une réalité autant qu'une nécessité vitale. Il passe à la fois par l'obtention d'un nouveau statut à la hauteur d'une véritable dévolution politique impliquant l'exercice du pouvoir législatif, en même temps que par l'affirmation d'une perspective de transformation sociale profonde au sein du cadre institutionnel actuel. Dans le cadre de l'exercice de notre mandat, l'action des élus de Corsica Libera, par-delà une implication sur l'ensemble des dossiers que l'Assemblée de Corse a été appelée à examiner, s'est orientée autour de trois grandes urgences. L'urgence sociale d'abord. La crise des « Gilets jaunes » a mis en lumière les fractures profondes qui traversent la société corse. Pour nous, il ne saurait y avoir d'émancipation collective du peuple corse sans justice sociale. En accompagnant la charte pour l'emploi local et la création du fonds de solidarité Corsica Sulidaria portés par le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy Talamoni, en orientant plus largement les conditions d'accès des aides aux logement et en

réservant leur attribution selon un statut de résident, en nous mobilisant sur le front des problématiques des déplacements des malades et de leurs familles, nous avons contribué au combat pour une société corse plus juste.

L'urgence écologique ensuite. En adoptant une résolution solennelle à cet égard, l'Assemblée de Corse a fait de cette question une priorité politique à l'heure où les « grandes » Nations ont contribué à l'échec de la COP 25 à Madrid. Sur des questions spécifiques à la Corse, l'adoption de notre motion pour le respect des prescriptions du PADDUC en matière d'urbanisme se situe dans cette démarche globale. L'urgence culturelle enfin. Alors que le statut de notre langue est de nouveau menacé par la nouvelle réforme du baccalauréat, nous nous sommes mobilisés pour le respect de la place du corse dans le secondaire, pour l'obtention d'un véritable statut pour les intervenants du 1^e degré. En cette année 2020, d'autres urgences nous appellent à l'audace politique : l'urgence sanitaire avec le combat pour un CHU en Corse qui doit appeler à une mobilisation similaire à celle de l'ouverture de l'Université dans les années 1970. Mais également l'urgence économique liée aux conséquences de la crise du Covid-19. Enfin, à la veille de nouvelles échéances territoriales, demeure l'urgence politique, celle de la survie d'un peuple sur sa terre face aux diverses formes de domination : politique, économique et culturelle. Sempre in massa per ch'ellu fieru è rittu u populu corsu, in una Corsica Libera !

CONTRIBUTION DU GROUPE LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE

2019, deuxième année de la Collectivité de Corse. Durant l'année 2019, des dossiers importants pour l'avenir de la Corse ont été discutés par les conseillers de l'Assemblée de Corse. On pourra par exemple citer la gestion des déchets, les transports aériens ou maritimes, ainsi que l'aménagement du territoire.

Concernant la gestion des déchets, l'Exécutif s'est contenté d'espérer un sursaut citoyen, en comptant sur la population pour généraliser le tri des déchets, mais sans proposer de réelle solution ni à court ou à long terme. De la même façon, le plan d'élimination des déchets dangereux, composante essentielle de la stratégie de prise en charge des déchets en Corse, n'a pas encore été élaboré.

Ensuite, concernant les transports, on peut reconnaître que la baisse du tarif « résident » dans l'aérien est une avancée majeure qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des Corses, mais on ne peut que regretter le conflit qui a découlé de l'attribution de la délégation de service public pour les transports maritimes. Avec une meilleure concertation, cela aurait pu être évité. Enfin, concernant l'aménagement du territoire, nous n'avons pu que constater l'annulation de la carte des

Espaces Stratégiques Agricoles par les juridictions administratives. Un certain temps s'est écoulé depuis cette annulation, et à ce jour, aucune proposition n'est venue s'y substituer, ce qui est tout de même paradoxal quand l'Exécutif avait fait de la préservation de ces espaces stratégiques agricoles un de ses chevaux de bataille. En matière environnementale, on constatera l'abandon du projet de réserve multi-sites sur les herbiers de posidonies de la côte orientale ainsi que l'absence de mise en place d'une coordination de la gestion de toutes les aires marines protégées de Corse, qui empêche la mutualisation des moyens et une meilleure efficacité dans la gestion de ces sites.

Au niveau de la langue corse, on peut regretter l'absence d'actions sur l'appropriation sociétale de la langue, en se focalisant uniquement sur son enseignement. Le constat final est que la Collectivité de Corse, « super collectivité » dotée de compétences étendues a du mal à trouver son rythme de croisière. Au-delà des prises de positions « idéologiques » chères à la majorité nationaliste (culture, langue corse...) on ne peut que regretter l'absence de dossiers structurants dont notre île aurait pourtant cruellement besoin.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE 2019

RÉDACTION

Cabinet du Président de l'Assemblée de Corse, Présidence de l'Assemblée de Corse, Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

CONCEPTION ET MISE EN PAGE

Présidence de l'Assemblée de Corse, Secrétariat général de l'Assemblée de Corse

IMPRESSION

Service reprographie Bastia.

CRÉDITS PHOTO

Assemblée de Corse, Collectivité de Corse, Corse Matin, Freepik, DR.

© Assemblée de Corse - juillet 2020



ASSEMBLEA DI
CORSICA

22 CORSU GRANDVAL
20 000 AIACCIU

www.isula.corsica/assemblea